



## Les Coups de force de la représentation

Myriam Catusse

► **To cite this version:**

Myriam Catusse. Les Coups de force de la représentation. M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse, J. C. Santucci. Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Législatives 2002., Karthala, pp.69-104, 2004, IREMAM. <halshs-00355529>

**HAL Id: halshs-00355529**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00355529>**

Submitted on 23 Jan 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## "Les coups de force de la représentation".

### Législatives 2002

Myriam Catusse, CNRS, IREMAM

« Le mot représentation est une métaphore. Pour que la métaphore soit juste, il est nécessaire que le représentant ait une véritable ressemblance avec le représenté ; et pour cela, il faut, dans le cas présent, que ce que fait le représentant soit précisément ce que ferait le représenté. Il suit de là que la représentation politique suppose le mandat impératif, déterminé à un objet lui-même déterminé. (...) En effet, c'est seulement alors qu'il est prouvé, qu'il est visible que, que le mandataire aurait fait ce que le mandant aurait fait, ou que le mandant aurait fait ce que fait le mandataire ». Royer-Collard, Discours du 26 février 1816 sur les élections, cité par P. Rosanvallon, *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris : Gallimard, 2000, p. 103.

Cet extrait d'un discours fameux d'un homme politique français, chef de file des doctrinaires sous la Restauration placé en exergue soulève trois questions centrales pour s'interroger sur les modalités de régulation de la scène politique marocaine, telles qu'elles ont été mises à l'épreuve du scrutin législatif de 2002<sup>1</sup>.

D'abord celle des équivoques du principe de représentation politique qui, derrière les dimensions symboliques et rituelles de l'acte électoral, repose sur une série de propositions théoriques et pratiques<sup>2</sup>. Celles-ci contribuent à la production d'un système de légitimité finalement plus discriminatoire qu'égalitaire et peuvent nourrir une insatisfaction quant aux performances idéales d'un système représentatif<sup>3</sup>.

Ensuite, celle de l'articulation entre système représentatif et régime démocratique, dans la mesure où il est bon de rappeler à quel point l'introduction d'un gouvernement représentatif a longtemps été considérée comme contradictoire avec l'idée même de démocratie. Ceci mérite l'attention dans un contexte où se pose, à différentes échelles, la question de la démocratie dans le monde arabe (Heydemann, 2002) et au Maroc en particulier. Dans les démocraties occidentales, l'ordre capacitaire et censitaire a laissé place à une conception élitiste de la démocratie, l'élection ayant moins pour fonction de désigner, par volition, de fidèles et "transparents" porte-parole que de sélectionner, par en "haut" ou par en "bas", les meilleurs *inter paribus*, disposant des capitaux

---

<sup>1</sup> Cet article s'appuie sur trois lieux et moments d'observation : une enquête au Parlement de Rabat portant sur l'exercice législatif et les profils et trajectoires des élus, quelques mois avant les élections, une enquête de plus longue haleine portant sur les transformations des modalités locales du gouvernement dans les grandes villes du Maroc s'intéressant en particulier aux types de légitimités en concurrence et à l'articulation entre mandat local et mandat national, et enfin une enquête plus ponctuelle au sein des partis politiques au moment du scrutin.

<sup>2</sup> Pour Daniel Gaxie : "Les instances d'interprétation des comportements politiques présentent donc un ensemble cohérent et systématique de principes d'analyse qui tire une partie de sa force sociale du consensus sur la vision de la réalité politique qu'il reflète et continue à créer. La conception démocratique du citoyen constitue, en ce sens, la mythologie des sociétés occidentales contemporaines. Elle fournit une représentation du monde social, une *polidicée*, qui donne sens et signification aux événements politiques" (Gaxie, 1978, p. 21)

<sup>3</sup> Ainsi pourrait-on s'interroger sur la fonction des affiches et slogans radiophoniques et télévisuels de la campagne de communication organisée par les services du ministère de l'Intérieur pour appeler les Marocains à voter. Ne cessant de scander "*ta voix... ton choix*" (et "*ta voix... ton droit*") ils semblent chercher à faire pour faire advenir ce principe qui fonderait en théorie les démocraties représentatives selon lequel un homme = une voix = une opinion.

nécessaires pour le bon gouvernement de la société (Garrigou, 1992, Gaxie, 1978, Huard, 1991, Manin, 1995, Rosanvallon, 1992.). La société politique marocaine de ce point de vue, constitue un remarquable poste d'observation, tant au niveau local, qu'au niveau national, des sous-entendus et des mal-entendus de récits croisés, professionnels et profanes, sur l'élection et la démocratie (Camau, 1991). Si l'on s'en tient au point précédent, l'organisation d'élections "libres et transparentes" telles qu'elles ont été décrites au cours de l'été 2002, ne préjuge pas nécessairement d'une démocratisation du régime dans le sens d'une plus grande participation du peuple à la prise de décision collective. En revanche, elles ne peuvent qu'interpeller sur leur place dans les différents procès de mise en ordre de la société politique marocaine<sup>4</sup>.

Enfin, cet extrait rappelle l'intérêt de s'inscrire de plein pied dans une histoire intellectuelle du politique, au sens où plaide Pierre Rosanvallon, "consistant à comprendre les conditions dans lesquelles s'élaborent et se transforment les catégories dans lesquelles l'action se réfléchit" (Rosanvallon, 2002). Pour ce qui est des élections législatives de 2002 au Maroc, il s'agit de les considérer au prisme d'un double point de vue : (1) d'abord celui de l'histoire politique marocaine, afin de montrer que "l'événement" relaté par différents acteurs comme inscrit dans un temps court, voire transitoire ou de rupture, s'inscrit dans une histoire plus longue d'institutionnalisation du vote<sup>5</sup>. Et on souscrit ici à Alain Garrigou (1992) : "la distinction entre un temps long de l'histoire économique et sociale et un temps court de l'histoire politique n'a guère de sens. Devenue un dogme, elle a empêché de concevoir les processus longs de l'histoire politique". (2) Ensuite celui de la sociologie historique électorale dont elles peuvent d'ailleurs mettre en lumière des zones d'ombres. Aussi est-il particulièrement stimulant d'extraire l'analyse des scrutins marocains d'une position périphérique ou de considérations sur leur pathologie, en deçà ou au-delà d'une réflexion sur les élections "comme les autres" ou pas "comme les autres"<sup>6</sup>, entre lesquels les africanistes en particulier ont montré qu'il n'y avait pas de "frontières naturelles" (Quantin, 1998, p. 14). Si l'on a de cesse depuis les travaux de Remy Leveau (1970), d'insister au Maroc sur la sophistication de la technologie électorale de l'administration du Palais, dont le ministre de l'Intérieur Driss Basri aurait été un brillant ingénieur, il n'y a pas à proprement parler de tradition de sociologie électorale. Les sciences sociales paraissent se contenter d'un "électorisme d'occasion" (Quantin, 2002) comme si les efforts déployés depuis près de 20 ans pour s'engager sur une réflexion électorale en régime non démocratique ne relevaient finalement que de rappels à l'ordre itératifs finalement peu suivis d'effets, soit que la tâche s'avère trop semée d'embûches, soit que l'entreprise se révèle impertinente<sup>7</sup>.

Or, l'existence de cette ingénierie électorale longtemps centralisée par D. Basri, et mise en œuvre depuis la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur montre, s'il en était besoin, l'intérêt pour la sociologie politique de s'y engager plus frontalement. Cet angle

---

<sup>4</sup> Ainsi l'a fait Vincent Geisser à propos des scrutins "sur mesure" dans une Tunisie aux prises avec le "syndrome autoritaire", en posant la question : des "élections pourquoi faire ?" (Geisser, 2000). Précisons d'emblée que nous écartons d'emblée l'hypothèse "d'élections pour rien" (La Guérvivière, 2003), lui préférant la formule de Alain Rouquié : "il n'y a pas à proprement parler d'élections politiques insignifiantes. Il existe seulement pourrait-on dire des angles d'analyse impropres ou stériles" (Rouquié, 1978, 169)

<sup>5</sup> Qu'on pourrait et devrait comparer à d'autres processus complexes décrits par exemple par Hart (1991) ou Garrigou (1992) à propos de la France.

<sup>6</sup> Cf. Hermet, Rouquié, Linz (1978). Il fait souligner qu'avec CEAN-CERI, *Aux Urnes l'Afrique* (1978), l'ouvrage de Hayward (1987) puis le numéro de *Politique Africaine*, "Des élections comme les autres" (1998) et plus récemment l'organisation du colloque "Voter en Afrique : différenciations et comparaisons" (ASFP – IEP Bordeaux) les "africanistes" semble particulièrement avancés dans la réflexion comparative sur les processus électoraux.

<sup>7</sup> Pourtant l'entreprise au Maroc semblait particulièrement intéressante, comme l'illustre par exemple un inventaire des articles parus dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*, de 1963 à 1971, sous la plume notamment de Rémy Leveau (sous les signatures de Octave Marais, Henri Breton, Paul Chambergeat, Jules et Jim Aubin), puis John Waterbury et Jean-Claude Santucci (1979, 1985, 1991). Il faut également mentionner l'ouvrage de Michel Camau, Rafaà Ben Achour et Fadila Amrani (1981) qui quoique concernant les législatives tunisiennes aurait pu engager une réflexion sur les conditions et la problématique d'analyses des scrutins dans la région.

aveugle s'explique évidemment du fait de la difficulté de collecter des informations éparses, distribuées au compte goutte, de disposer de résultats électoraux "crédibles" sur lesquels travailler. Mais elle relève sûrement des raisons plus sourdes qui engagent la légitimité des problématiques soulevées : si les élections ont été considérées dans les décennies 70 et 80 au Maroc comme des "objets politiques non-identifiés" (Constant Martin, 1989), objets indignes<sup>8</sup> car participant de processus de mystification, il faudrait *a contrario* se poser la question de leur légitimité aujourd'hui.

Ces trois prémisses n'ont d'autre objet que de situer la perspective dans laquelle je me suis placée pour analyser ces scrutins législatifs : interroger les différentes logiques politiques et sociales qui président aux processus de représentation, mettre l'accent sur la construction, la hiérarchisation et l'usage des catégories servant à décrire la représentation électorale, et restituer les dimensions historiques et sociales des élections marocaines à la lumière d'une sociologie comparative.

L'objectif de cet article est de montrer que le scrutin de septembre 2002 s'est vu informé par des coups de force symboliques (Bourdieu, 1992, p. 116 et ss.) ou plus matériels de la représentativité, derrière les oripeaux d'un discours sur la "crise de la représentativité" aux multiples énoncés. D'une part, il convient d'examiner l'idée convenue au Maroc que la légitimité s'acquière tant "par le haut" que "par le bas", tant par désignation que par élection, et finalement pour reprendre l'analyse de Mohammed Tozy (1998, p. 36) que la représentation (et le registre de la contractualisation) pèse moins que la consultation (et le registre de la *choura*). D'autre part, rien n'est moins sûr que la traduction politique de l'opinion individuelle ne soit tronquée ou déformée au profit de logiques discriminatoires, inclusives ou exclusives.

L'idée centrale est donc de lire à travers le moment électoral, les transformations des modes de gouvernement et des systèmes de légitimité qui animent la scène politique marocaine, en observant comment y évolue le système de représentation. Au-delà, il s'agit également d'observer comment se mettent en place et s'exercent plus ou moins conflictuellement les techniques de contrôle et de pouvoir. De fait, se pencher sur le lien hypothétique entre le vote et l'élection nous replonge dans une récente histoire électorale marocaine, où se sont construits non seulement une ingénierie électorale, mais encore une mémoire collective qui ont participé ensemble à un processus de "fabrication des élections" par intervention directe mais également par un travail quasiment orthopédique sur le système de représentation lui-même et sur ses acteurs.

La discussion s'articulera en deux temps. Afin de montrer que se jouent dans le moment électoral des luttes entre concurrents politiques, au nom de différents registres et usages de la représentation, il me semble d'abord nécessaire d'interroger les herméneutiques de la représentation dont relève ce scrutin, c'est-à-dire finalement les différents récits dont il fut l'objet. Puis, je montrerai que ce qui peut apparaître comme une "crise" du système de représentation révèle des disputes sur la représentation légitime elle-même, le Parti de la justice et du développement (PJD) s'en faisant le déclencheur, en insistant sur deux points d'ancrage potentiels de la confrontation : le parti, comme organisation politique, reste-t-il un instrument au service du principe de représentation ? La représentation du sol ou du territoire, portée dans le projet législatif, a-t-elle un sens dans un contexte où la centralisation politique et administrative combinée à une marginalisation du Parlement semble *a priori* au contraire dé-politiser les relations entre le centre et sa "périphérie" ?

## 1- Ce que voter et être élu peuvent vouloir dire

---

<sup>8</sup> J'emprunte l'expression à Jean-Claude Vatin, "Objets dignes et indignes dans l'étude du monde arabe et musulman", atelier du congrès mondial des études sur le moyen orient et l'Afrique du Nord - WOCMES, Mayence, 8-13 septembre 2002.

Dès l'introduction de son ouvrage sur les aspects cognitifs de la compétence politique et sur le comportement au vote, Daniel Gaxie insistait sur l'importance de l'herméneutique<sup>9</sup> qui transforme en quelque sorte le vote en opinion<sup>10</sup>. On ne peut qu'entendre ces remarques dans l'arène politique marocaine, où les trois derniers scrutins législatifs (ceux de 1993, de 1997 et de 2002) ont été l'objet de récits contradictoires de la part des acteurs politiques eux-mêmes et de la part des observateurs. Ces élections furent prises à témoin de questions qui outrepassaient (et marginalisaient) celle de la désignation des élus du peuple. Une première lecture, continuiste (et peu contestée au fond, ni par les analystes, ni par les protagonistes du scrutin), des procédures électorales au Maroc avance que celles-ci seraient suffisamment arrangées ou *contrôlées* pour empêcher l'émergence de majorités pouvant se prévaloir de la représentativité conférée par l'élection ou pour que ces majorités ne concernent que des groupes sans base ni attache populaire. Une seconde insisterait sur les desseins royaux confiés aux scrutins : ainsi, 1993 et 1997 auraient été le lieu d'une réconciliation de la monarchie avec le mouvement national incarnée par l'agenda de l'alternance ; 2002 marquerait une sorte de formalisation de l'allégeance de la classe politique au nouveau monarque.

En tout état de cause, les interprétations profanes et savantes du dernier scrutin ne peuvent faire l'économie d'un retour en arrière, dans la mesure où elles réactualisent ou transforment une série de vulgates à partir desquelles se construisent les catégories d'intelligibilité comme les stratégies des acteurs qui, forts de leurs connaissances des règles dites ou non dites qui réguleraient la scène politique, anticipent et calculent les coûts et les avantages de telle ou telle attitude.

### **Crise de la représentation ?**

Les taux d'abstention qui ne cessent de s'amplifier<sup>11</sup> constitueraient l'indice principal de la "crise de la représentation" marocaine. Il est extrêmement difficile d'interpréter ce chiffre qui associe sûrement des logiques d'ordre totalement différents, qu'il faudrait justement dissocier : désintérêt, protestation, éloignement des bureaux dans les zones rurales, détournement de voix, destruction de cartes<sup>12</sup>, etc. Ceci dit, le discours pléthorique sur la "fin", ou la "mort" de la politique<sup>13</sup> a accompagné la campagne et ses lendemains, comme si la "nouvelle ère" que prétend incarner Mohammed VI et initier à travers les élections<sup>14</sup> s'inaugurerait par un enterrement du

---

<sup>9</sup> Au sens de Paul Ricoeur qui rapproche fiction et historiographie en montrant comment la métaphore et le récit se caractérisent par la production d'une nouvelle pertinence prédicative permettant à l'inédit de surgir dans le langage. Le rapport direct du discours au réel déjà constitué se voit suspendu, manifestant un être-au-monde spécifique. L'unité fonctionnelle des multiples modes et genres narratifs (discours descriptifs des sciences ou fictions) refigurent l'expérience humaine dans sa dimension temporelle profonde (Ricoeur, 1983-1985 et Greisch et Kearney, 2001).

<sup>10</sup> "L'élection est une sanction de la gestion d'un patrimoine électoral dans laquelle l'interprétation de la sanction fait partie de la sanction elle-même. Le résultat ne vaut que par l'analyse qu'on en donne et le verdict électoral n'existe réellement que lorsque les adversaires en présence ont dégagé une tendance générale et imposée la légitimité de leur interprétation" (Gaxie, 1978, p. 10)

<sup>11</sup> Pour s'en tenir aux élections législatives, les taux de participation étaient de 76.43% en 1984, 63.95% en 1993, 58.3% en 1997. Il est de 51.6% en 2002.

<sup>12</sup> De nombreuses rumeurs ont circulé cette fois-ci sur un nouveau type de fraude qui consisterait à acheter des cartes et de les brûler.

<sup>13</sup> Par exemple, Driss Ksikes, "La mort de la politique", *Tel Quel*, 23/11/2002, n°53. Fahd Yaata, "La Jeune démocratie marocaine est-elle en train de mourir ?", *La Nouvelle Tribune*, 12/2002.

<sup>14</sup> Discours royal du 22 août juillet 2002 : "Rompre avec le passé et inaugurer une étape nouvelle". Cette "nouvelle ère" aurait pour symboles les mesures de grâce prises au bénéfice des détenus d'opinion Abraham Serfaty et Abdessalam Yassine, du limogeage d'un des symboles des années noires du Maroc, le ministre de l'Intérieur de Hassan II Driss Basri. Elle aurait comme outil le «nouveau concept de l'autorité», mis en circulation par le successeur de Driss Basri, A. Midaoui. Pour une discussion de cette rhétorique, je me permets de renvoyer à Catusse et Vairel (2003).

politique. Il convient d'ailleurs de prendre au sérieux le rôle des faiseurs d'opinion dans la mise en ordre et dans la régulation de cette société politique, notamment de ceux qui s'instituent procureurs de la politique parlementaire et partisane, "corrompue", "intéressée", "vidée de sens", "non professionnelle", etc. Certains se trouvent de gré ou de force exclus du champ politique formel, au premier chef desquels *Adl wa lihsan* l'association dirigée par le Cheikh Yassine, figure emblématique de l'engagement islamiste<sup>15</sup>, mais également les associations ou partis d'extrême gauche qui ne voient aucune raison de rompre avec le mot d'ordre du boycott, "contre la compromission" : le Parti de l'avant garde démocratique et socialiste (PADS) dirigé par Ahmed Benjelloun<sup>16</sup> et Annahj ad-dimuqrati (la voie démocratique) de Abdellah El Harif<sup>17</sup>. D'autres en sont observateurs plus ou moins participants, notamment les journalistes, qui dans les colonnes de *Le Journal Hebdomadaire*, *Tel Quel*, *Demain*, *Doumane*, *As-sahifa*, etc. revendiquent progressivement une autonomisation de leur profession, à coup de scoops, de dévoilement d'affaires et de discours critiques sur la sphère politique qui serait traversée de nombreuses pathologies<sup>18</sup>. Mais certains en font pleinement partie et usent du discours de la critique pour s'y inscrire éventuellement comme outsiders. Ainsi, le président de la chambre des Représentants, Abdelwahed Radi affirme-t-il dans une émission télévisée sur 2M : "le Parlement marocain n'a pas réussi à produire l'élite parlementaire mais tout juste des notables". Dans la même perspective, d'autres, à l'instar de Ali Belhaj ou Abdelilah Benamour, fondent des associations politiques (Maroc 2020 pour le premier, Alternatives pour le second) pour "réhabiliter" l'image et la fonction du politique<sup>19</sup> et se re-positionnent "en vertu" de cet engagement dans la compétition politique<sup>20</sup>. Dans tous les cas, les papiers, *stickers*, qui jonchent les rues des villes marocaines au lendemain de l'élection sont là pour l'attester : la "politique est sale"<sup>21</sup>.

Pour autant, si les indices sont effectivement nombreux d'une population écœurée, lasse des jeux politiques, indifférente finalement à une compétition qui n'a que faire d'elle, le plus

---

<sup>15</sup> Etroitement surveillée par les pouvoirs publics, aux activités maintes fois interdites, l'association fustige l'inanité du combat électoral par la voix de son porte parole et fille du leader, Nadia Yassine: " C'est un dilemme. Oui, nous critiquons le pouvoir : il est en pleine décadence. En même temps, nous sommes non violents. On ne veut pas jeter le Maroc dans un cauchemar de violence comme en Algérie. Le juste milieu est la véritable solution et c'est pourquoi l'éducation est la clé de notre façon de voir. Il y a eu 14 siècles d'érosion. Hassan II est insignifiant par rapport à cette histoire. Une goutte d'eau dans un océan de liquide plutôt corrosif. Depuis Mou'yawiya, ils ont été dressés pour être les sujets de leur majesté, sujet d'un pouvoir despotique. Ce sont des marionnettes, ils n'ont pas le moindre mot à dire. Ce sont des riens du tout. Des zombies, inexistantes au niveau social. Alors, les échéances de deux ou trois ans, c'est de la rigolade. Il est vrai que le Maroc a un peu changé. La gauche a bougé mais n'a rien changé. Elle a vite été réprimée parce qu'elle n'avait pas de soutien populaire. C'est Lénine ou Staline contre Omar ou Aboubakr... Notre stratégie principale donc, c'est d'éduquer encore et toujours et de mener une guerre à l'usure contre le système à chaque fois que se présente l'occasion de l'embêter, ou de mettre des grains de sables dans la machine. Dans chaque administration, si quelqu'un dit non, c'est qu'il a rapport avec notre mouvement : c'est l'éducation qui se déclenche. Inévitablement, pour nous ce qui compte c'est le long terme. Ni le court, ni le moyen terme, mais le long terme", Entretien 04/12/2001.

<sup>16</sup> Le parti continue à conditionner sa participation à une réforme constitutionnelle répartissant le pouvoir.

<sup>17</sup> Tout comme 'Adl wa lihsan, Annahj ad-dimuqrati n'a pas été reconnu comme parti politique.

<sup>18</sup> Le dernier épisode en date de la confrontation de ce journalisme, animé souvent par de jeunes auteurs, ponctué par plusieurs affaires comme l'interdiction en 2000 du *Journal Hebdomadaire*, de *As-Sahifa* et de *Demain*, est l'arrestation du journaliste Ali M'rabet, rédacteur en chef de *Demain*, en mai 2003. Il est condamné le 21 mai 2003 pour « outrage au Roi » à quatre ans de prison ferme et 20 000 dirhams d'amende (Klaus, 2003). Cf.

<sup>19</sup> Par exemple, pour un fondateur de *Alternatives*, il s'agit de réhabiliter "l'image du politique. Car le politique, en état de pathologie, était assimilé au comportement politicien pervers, égoïste et hypocrite" In B.L. "L'Association alternative veut réconcilier la société civile et le politique", *La Vie Economique*, 08/12/95, p. 25

<sup>20</sup> Sur les logiques sous-tendant l'auto-définition légitime du métier politique, (E. Neveu, 2003) ; quant à l'idée que les perceptions négatives de la politique sont suscitées par la politique elle-même, elle est développée par Daniel Gaxie, dans le même ouvrage (Gaxie, 2003, pp. 330-341)

<sup>21</sup> Entretien à Derb Bouchountouf, 24/09/2002. Mentionnons derrière les processions du soir dans les rues, toujours dans le même quartier populaire de Casablanca, les "petites bonnes" ou les marchands à la sauvette ramassant discrètement les feuilles de papiers dans les sillons du défilé, sûrement pour les revendre au poids.

souvent "spectatrice occasionnelle", ce scrutin, nous allons le voir, montre également à travers des mobilisations collectives, locales ou nationales que la masse de ces "indifférents" est capable de se mobiliser, aux marges souvent et sur différents répertoires.

Un second argument convoqué pour signifier la rupture entre le vote et l'élection et la crise de la représentativité que connaîtrait le royaume s'est articulé au cours de la décennie 1990 autour de l'idée d'efficacité politique. Elle opposerait, pour aller vite l'élite dite "technocrate" à l'élite dite "politique". De ce point de vue, le scrutin de 2002 participait également d'une interrogation sur les efficacités de la représentativité. Or, les élections communales, professionnelles et législatives de 1997 ont été le lieu d'un processus "d'économisation" du politique, repérable ailleurs que dans le moment électoral<sup>22</sup> qui s'exprimait essentiellement par deux processus. D'abord une conversion des compétences économiques et entrepreneuriales en compétences légitimes pertinentes et efficaces pour gérer une carrière politique. Ensuite une tendance à énoncer la rationalité politique en termes économiques : l'idée s'ancre progressivement qu'il conviendrait de gérer la chose publique, la ville, la société, l'Etat, comme on gérerait une entreprise (Catusse, 2002a). Traduit en échelle des valeurs, l'impératif de rentabilité ou de développement semble l'emporter sur celui de la représentation ou de la participation. Plus précisément, cette transformation des répertoires de la légitimité et de la gouvernance, met face à face *l'homo civicus* à *l'homo economicus*, au profit du second. Peut-être est-ce d'ailleurs en ce sens qu'on pourrait analyser l'échec, lors de ces élections, du passage au politique partisan (en l'occurrence *via* la création de Force citoyenne<sup>23</sup>) de Abderrahim Lahjouji, l'ancien président de la Confédération générale des entreprises du Maroc, rendu populaire pour son action à la tête de l'association.

Pour ce qui est du moment électoral de 1997, il s'est assorti de ce qui pourrait être un varia de cette "économisation du politique" : la "privatisation des élections", pour reprendre l'expression de l'éditorialiste du quotidien socialiste *Ittihad ichtiraki* (14/06/97). Si pour ce journaliste, il s'agissait de qualifier la moindre immixtion de l'administration dans le processus de désignation des élus, l'expression a rapidement pris un autre sens. Elle renvoie alors à l'économie mise en branle au cours des élections, au rôle de l'argent pour mener campagne ou acheter des voix (Catusse, 2000). Ainsi s'est-on interrogé à l'époque sur le rôle de la clientélisation et de la prédation non seulement dans la métamorphose d'une ingénierie électorale visant à soumettre<sup>24</sup> mais aussi dans les processus de médiation, au-delà des clivages partisans<sup>25</sup>.

### La représentation en question(s)

Au-delà de cette vulgate de la "crise de la représentation", qui ancre finalement l'élection dans un registre de la disjonction entre l'électeur et l'élu, trois questions peuvent interroger *a priori* l'herméneutique de ce dernier scrutin. Notamment, à un moment où les deux dernières élections, celles de 1997 et celles de 2002, se sont toutes les deux articulées autour d'un même paradoxe : elles sont à la fois le théâtre d'une mise en scène de la bonne volonté du Palais (Hassan II puis Mohammed VI), à organiser des élections "fondatrices", présentant des *indices* de

---

<sup>22</sup> Je me permets de renvoyer à ma thèse sur l'entrée en politique des entrepreneurs au Maroc, qui met en avant notamment les logiques sociales et politiques de la formation d'une catégorie d'acteurs, "les entrepreneurs", dans le Maroc de la libéralisation économique et des privatisations (Catusse, 1999).

<sup>23</sup> Forces citoyennes a été créé en décembre 2001, par Abderrahim Lahjouji, président de la CGEM de 1994 à 1998, qui a largement contribué à réformer la structure patronale. Le parti tout en défendant un programme libéral, tente de se démarquer de la seule mobilisation sectorielle.

<sup>24</sup> A titre comparatif : Quantin, (2001, pp. 6-9).

<sup>25</sup> Ainsi que s'y risque avec finesse Mohammed Hachemaoui dans son analyse des élections algériennes de 1997 à 2002 (Hachemaoui, 2003).

démocratisation, et d'un processus particulièrement appuyé de disqualification de la légitimité représentative (Catusse, Vairel, 2003, p. 82).

1- Quels sont les cens, cachés ou plus ostentatoires, qui fonctionnent dans la désignation des représentants nationaux ? Selon quels principes et quels processus de distinction se recrutent et circulent ces élites politiques ? Les mécanismes de cooptation souvent évoqués à propos de l'équilibrage de la scène politique marocaine (Waterbury, 1970) de désamorçage ou de "dissidence domestiquée" (Tozy, 1991 ; 1998, p. 74) se transforment-ils dans le marché politique ? C'est à plusieurs niveaux que s'exercent ces filtres capacitaires : dans la distinction entre professionnels et profanes du politique<sup>26</sup>, mais également au sein même des professionnels du politique. Rappelons d'ailleurs que le taux de renouvellement du personnel politique est relativement faible au Maroc, où est souvent montré du doigt une gérontocratie partisane, à la tête des mêmes formations politiques depuis plusieurs décennies. S'ajouteraient des pratiques népotiques, dénoncées lors de la campagne de septembre 2002. Soulignons en revanche que le parlement marocain présente cette particularité de connaître d'importants taux de renouvellement. Seulement 252 des 325 parlementaires se présentent à nouveau lors de cette consultation électorale. En moyenne, lors des précédents scrutins, 30% des députés seulement sont réélus. En tout état de cause, les interprétations du scrutin de 2002 ont incontestablement été sujettes à polémiques, y compris dans leur traduction en matière de désignation des responsables politiques.

2- Doit-on faire l'hypothèse d'une dé-politisation du champ politique marocain, au sens minimal du terme, une baisse de l'attention portée à la compétition politique et à ses enjeux<sup>27</sup> (Lagroye, 2002, pp. 359-372), un déclassement du rapport au politique ? Cette dépolitisation se traduirait notamment par la neutralisation des différentes formes de mobilisation<sup>28</sup>, comme le prolongement de pratiques qui au gré des différentes élections marocaines aurait moins "fait l'électeur" (Garrigou, 1992) que vidé de son sens le système de représentation. Elle se conjuguerait également avec une technicisation du gouvernement et une évacuation des débats politiques (l'élection devenant avant tout une affaire marchande ou une affaire d'alliances), semblant reléguer aux tréfonds les idéologies. Il semble qu'au-delà d'indices lourds, sont perceptibles de plus sourdes dynamiques de politisation et de requalification du politique, dans la société marocaine de ce début de siècle, notamment à travers des mouvements sociaux qui animent le pays (Bennani-Chraïbi, 2003) ou encore des trajectoires politiques qui s'expriment dans l'espace associatif, dans des groupes d'intérêts ou dans des partis politiques (Catusse, 1999, 2002, Catusse et Vairel, 2003).

3- L'élection législative n'est-elle, en dernier ressort, que "l'instrument matériel" d'un coup de force de la représentation ? La sociologie électorale et politique a d'ores et déjà largement creusé les sillons d'une réflexion sur la "magie", l'illusion technique et sociologique de l'idée même du système représentatif, l'urne et le scrutin participant d'un processus de mystification de la légitimité des élus. Au Maroc, on se souvient de l'introduction "hyper" médiatisée d'urnes en plexiglas en 1997. La transparence de leur matière devait assurer, après près d'un demi-siècle de

---

<sup>26</sup> "quand la lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique est objectivement réservée à un petit nombre d'agents spécialisés, les autres ne peuvent assister – sauf exception – qu'en spectateurs à une activité symbolique dont ils se trouvent écartés" (Gaxie, 1978, p. 250)

<sup>27</sup> La définition proposée par Jacques Lagroye, certes n'incluant pas l'intéressement, peut ici convenir: "on considèrera que la politisation est une requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre les agents sociaux enclins, pour de multiples raisons à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activité" (Lagroye, 2003, p. 360)

<sup>28</sup> Michel Camau avançait à propos des législatives tunisiennes de 1979, "qu'il n'y a de contrôle que de la mobilisation ou par la mobilisation" (Camau, 1981, p. 39).



"tripatouillages"<sup>29</sup> électoraux, la transparence des scrutins. Elle devait mettre fin à l'intervention de l'administration et aux pratiques « opaques » antérieures (Catusse, 2002b).

En tout état de cause, à la façon finalement dont le décrivaient Michel Camau, Rfaa Ben Achour et Fadila Amrani (1981) à propos des législatives de 1979 en Tunisie, ces élections au Maroc ont sans aucun doute participé de "modalités de discipline", au sens où l'entend P. Veyne (1976, p. 92-93), où se jouent et s'expérimentent à coup d'innovations électorales (de ce point de vue, l'activité législative précédant d'élection a été sans pareille, changeant le mode de scrutin et re-découpant totalement les circonscriptions, changeant d'échelles et finalement instituant ces listes nationales destinées à la représentation des femmes), d'attitudes répressives, mais surtout de formes de contrôle de la mobilisation, "régulation électorale et mobilisation électorale (étant) les deux termes d'une seule et même équation" (Camau *et alii*, 1981, p. 41).

Que ce soit le chauffeur de taxi affichant son doigt taché d'encre violette et affirmant n'être allé voter (blanc) que parce qu'à ses dires il aurait eu des ennuis s'il ne l'avait pas fait<sup>30</sup> ou l'observateur se demandant dans quelle mesure ce scrutin a-t-il été plus ou moins transparent que les précédents<sup>31</sup>, tous continuent de situer le vote dans un moment de contrôle accru des sociétés civiles et politiques. Le répertoire du contrôle s'est effectivement perfectionné, au gré des sept campagnes législatives qu'a connu le Maroc après l'indépendance, conjuguant violences physiques et symboliques, savoir-faire politique, économique et cartographique. Il s'est appuyé sur la mise en place d'un système de distribution de biens matériels et immatériels qui a su situer les différents protagonistes : à travers lui, ils ont acquis une sorte de sens pratique de l'élection, d'autant plus prégnant que le personnel politique a peu évolué depuis plusieurs décennies<sup>32</sup>. L'histoire des processus électoraux, visiblement agréée par la plupart des formations partisans qui agissent donc en fonction, apprendrait qu'on ne doit son élection qu'à des relations personnalisées et au bon vouloir du Palais (ou parfois, plus subtilement : on ne peut pas être élu si le Palais ne le veut pas). Si bien que les acteurs de l'élection semblent plus liés par leur dépendance à l'égard de leurs partenaires que par des règles de droit, quand bien même ces règles de droit et leur transformation ont mobilisé leur attention au cours de la préparation du scrutin de septembre 2002. Ainsi doit-on sûrement interpréter les inquiétudes et désarroi de ces acteurs lorsqu'à la veille du scrutin ou aux lendemains, la règle semble leur devenir inintelligible, lorsque leur horizon de prévisibilité semble brouillé<sup>33</sup>

---

<sup>29</sup> Pour reprendre la formule de Abderrahmane Youssoufi, secrétaire général de l'Union socialiste des forces populaires, lorsqu'il décidait de quitter en 1993 le Royaume, indigné des "tripatouillages indécents" dont avaient fait l'objet les élections parlementaires précédentes.

<sup>30</sup> Ainsi s'explique-t-il "il y a trop d'inégalités. J'ai barré le bulletin Le gouvernement veut qu'on aille voter. Alors c'est pour ça que j'ai voté... Les candidats ont un doctorat ou une société. Ils touchent 6 ou 8 millions de dirhams alors qu'un autre touche 1 dirham par moi il y a trop d'inégalités" (27/09/2003).

<sup>31</sup> Le débat commence de bonne heure dans la presse [par exemple *Al Amal al dimuqrati*, "Est-ce que notre pays va connaître réellement les premières élections intègres ?", 30/05/02] et se poursuit bien après les élections, le Premier ministre s'indignant par exemple en avril 2003 contre les hebdomadaires *Le Journal Hebdomadaire* et *Tel Quel* "qui ont publié des articles et des commentaires similaires dans leurs numéros respectifs de la semaine du 5 au 11 avril 2003, semant la confusion sur la transparence et la sincérité des opérations électorales qui se sont déroulées le 27 septembre 2002". Selon ces deux publications, les dernières législatives auraient été entachées d'irrégularités et manqueraient de transparence. Arguant de la déconnexion du site Internet mis en place à cette occasion par le ministère de l'intérieur et du "retard pris dans la proclamation des résultats", elles concluent à la diffusion de "résultats sur mesure" (communiqué du Premier ministre, 09/04/03). En tout état de cause, il faut rappeler que le choix de modifier la formule du scrutin fut justifié par la lutte contre le détournement des voix.

<sup>32</sup> En 2001 par exemple, sept congrès de partis se sont tenus. Tous ont reconduit leurs leaders, souvent en place depuis plusieurs décennies. S'ils ne se représentent pas, les responsables de partis présentent leurs proches, comme Thami Khyari qui présente sa sœur en tête de liste nationale FFD ou Mahjoub Aherdan qui met son fils en tête de liste à Khemisset Oulmes, faisant de cette circonscription son fief.

<sup>33</sup> Pour un jeune responsable d'un vieux parti, lui-même descendant d'une famille très engagée politiquement depuis plusieurs générations : "Nous sommes tous attachés à la monarchie. Mais c'est contradictoire. On ne comprend plus les signes, on n'arrive pas à décrypter, alors, on imagine ceux dont le métier n'est pas politique, le commun des

Le scrutin législatif de 2002 a donc été le théâtre de (re)prises en cause de la représentativité, que je me propose de saisir dans les conflits d'interprétations qu'elles ont suscités. Ces derniers s'alimentent d'ailleurs des illusions et effets d'optiques contenu dans la traduction même des résultats de l'urne en répartition des sièges, comme autant de "coups de force" contradictoires qui nous éclairent sur les formes de régulation de la société politique marocaine de ce début de décennie.

### **Illusions ou effets d'optique ?**

Parallèlement au dénigrement de la représentation dont le scrutin semble paradoxalement le vecteur, la contradiction des interprétations du vote se nourrit de distorsions de différents registres :

D'abord, dans un système monarchique tel que le régime marocain, les différentes acceptions de la représentation politique sont dominées par celle de la représentation naturalisée du monarque, confortée régulièrement dans le serment d'allégeance : parce qu'il est Roi, il a le droit et la capacité de représenter le corps social tout entier. La détention de son pouvoir n'est pas dévolue par l'urne mais par la naissance, rendant illégitime en grande partie l'idée même de compétition électorale pour le pouvoir. Ceci ne signifie pas pour autant qu'il s'agit là du seul et unique système de légitimation. L'idée que les sources et natures de la légitimité sont diverses et contradictoires n'a rien de nouveau. De ce point de vue, l'élection n'est pas un simple acte de mystification, mais participe de processus dynamiques et instables où le monopole de la représentation n'est jamais ni acquis ni total.

Ensuite, jouent en coulisses des raisons politiques et sociales plus conjoncturelles (notamment le rôle des tribus dans les régions rurales<sup>34</sup>, mais aussi l'importance de la fraude électorale, quand bien même elle est difficile à démontrer<sup>35</sup>). Enfin agissent des logiques plus "techniques" qui déforment ou transforment la valeur du vote. Elles placent au cœur de la sanction son herméneutique, l'interprétation qu'on en donne (Gaxie, 1978, p. 11). En deçà de toute considération sur les inégalités culturelles et sociales qui agissent sur l'attitude des électeurs, le corps électoral est loin de représenter l'ensemble de la population : sur 28, 7 millions de marocains, 14 023 604 se sont inscrits sur les listes électorales, opération rendue obligatoire depuis 1997<sup>36</sup>. Si lors des échéances électorales précédentes des partis tels que l'Union socialiste des forces populaires plaidaient pour un abaissement de l'âge minimal pour voter à 18 ans (il est fixé à 20 ans), ils abandonnent le projet cette fois-ci qui sera validé, semble-t-il, pour les prochaines élections<sup>37</sup>. Trois millions de cartes n'ont pas été retirées. Le chiffre officiel de participation est de 51.61 % et 15 % des bulletins sont nuls ou blancs. Si bien que dans tous les cas, l'interprétation des résultats ne prend en compte que 44% de l'électorat inscrit.

Par ailleurs, le re-découpage des circonscriptions (de 325 à 91) devait respecter un principe d'égalité entre les représentants, une circonscription rassemblant environ 100 000

---

citoyens...". Entretien le 28/11/2001. La même inquiétude transparaît dans les propos d'un cadre de l'USFP : "On ne sait plus sur quel pied danser. Sommes devant un régime dictatorial ou démocratique ?", dans Driss Ksikes, "La mort de la politique", *Tel Quel*, 23-11-2002, p. 16.

<sup>34</sup> Cf. dans le même ouvrage les articles de VictoriaVeguilla del Moral et Hsain Ilahiane.

<sup>35</sup> L'idée est notamment maintes fois soulignée par l'anthropologue Hassan Rachik au lendemain de l'élection.

<sup>36</sup> L'obligation est plus "morale" que "juridique", quand bien même elle est prévue dans la loi électorale dans la mesure où aucune sanction n'est prévue contre le contrevenant.

<sup>37</sup> Le 13 mai 2003, "suite à la décision royale d'abaisser l'âge de vote à 18 ans" (décembre 2002), le conseil des ministres, présidé par le souverain, propose au Parlement un projet de loi relatif à la révision exceptionnelle des listes électorales.

habitants, avec une marge de plus ou moins 20% selon le ministère de l'Intérieur<sup>38</sup>. Pourtant, un simple inventaire des circonscriptions montre d'importantes inégalités : ainsi Aousserd, la plus méridionale des circonscriptions, au sud du Sahara, compte 2 750 habitants par sièges, tandis qu'à Casablanca (qui perd 5 députés par rapport au découpage précédent), Aïn Sebaa Hay Mohammedi (320 549 électeurs) ou Aïn Chok Hay Hassani (300 464 électeurs) se retrouvent avec un ratio de 60 000 habitants environ par sièges. Si l'on a pris ici les écarts maximums, la tendance est clairement à une surévaluation des voix rurales et d'une sous évaluation des voix urbaines.

Il faudrait enfin souligner les distorsions engendrées par le mode de scrutin "proportionnel de liste au plus fort reste" : la traduction du nombre de voix en siège introduit de nouvelles sous ou sur-représentation.

Parti	Pourcentage de voix	Nombre de sièges
USFP	12%	50
PJD	11%	42
<i>Istiqlal</i>	10%	48
RNI	-	41
MP	6.6%	27
FFD	5.5%	12

Source : *l'Economiste*, 3 octobre 2002

Rien d'exceptionnel, dans un sens, à ces ruses de la représentation, bien connues des professionnels du politique. Retenons simplement qu'elles interviennent dans l'interprétation politique des résultats du vote mais également dans leur traduction pratique sur la composition de la nouvelle assemblée des Représentants. La dimension mystificatrice du procès se trouve néanmoins ici renforcée (volontairement ?) par plusieurs controverses portant sur les chiffres réels des résultats obtenus par les candidats. Outre les rumeurs portant sur les scores "réels" obtenus par le PJD, l'idée d'un pot aux roses s'alimente par les vagues-hésitations entourant l'annonce par le ministre de l'Intérieur des résultats, la conférence de presse de Driss Jettou étant plusieurs fois reportée, et surtout par l'absence de diffusion du nombre de voix recueillies par chaque liste, les instances officielles se contentant de délivrer le nombre d'élus.

La composition du corps électoral (amputé des 18-20 ans), le découpage des circonscriptions (très étendues géographiquement) et leur attribution d'un nombre de députés<sup>39</sup> semble favoriser sur le papier les anciens partis disposant de moyens matériels et humains nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire dans les campagnes, des partis implantés dans les zones rurales et peu dépendants des franges jeunes de la population. Sans s'engager dans les travées d'une sociologie prédictive, ce type de scrutin ne peut que défavoriser en terme de représentation un parti tel que le PJD. En revanche, pour contrebalancer ce dernier point, la composition de liste dé-personnalise *a priori* le scrutin et privilégie les partis ayant pignon sur rue, capables non seulement de mobiliser, de s'organiser en interne et de faire régner une certaine discipline, mais encore d'objectiver une identité.

<sup>38</sup> Selon les responsables du découpage, il convenait de ne pas séparer les tribus entre différentes circonscriptions, ne pas garder les mêmes contours que ceux des circonscriptions précédentes, et préserver une certaine homogénéité entre les tribus. Entretien avec un responsable de la Direction générale des collectivités locales, 2/10/2002

<sup>39</sup> Il faut noter par exemple que les villes "perdent" des députés, par rapport aux découpages précédents : 5 de moins à la Wilaya (en quelque sorte l'équivalent d'une préfecture de région) de Casablanca, 2 de moins à celle de Marrakech, 2 de moins à Fès, un de moins à Rabat.

in M. Bennani Chraïbi, M. Catusse et J.C. Santucci (ed.), *Scènes et coulisses des élections. Les législatives de 2002 au Maroc*, Paris, Karthala, 2004, pp. 69-104.

Quoi qu'il en soit, au-delà des conflits d'interprétation ou des faux-semblants que recèle l'idée d'un système représentatif où, en fin de compte, l'accession à des positions de pouvoir ne dépend pas directement ou indirectement de l'élection, les législatives de 2002 ont été l'arène de disputes non réglées autour de la question de la représentativité.

## **2- Représentation versus représentation : disputes à propos de la représentation la plus légitime**

Les législatives se sont soldées en 2002 par une double surprise, introduisant finalement quelque quelques incertitudes dans des processus moins prévisibles de tous qu'ils ne pouvaient paraître<sup>40</sup> : celle de la nomination d'un Premier ministre hors des partis et celle des scores du PJD. Certes, les calculs des uns et des autres s'accommodent d'une série de dissimulations, de jeux complexes d'anticipations et de stratégies à plusieurs coups. Néanmoins, la nomination de Driss Jettou comme Premier ministre, le 9 octobre, a suscité de la part des leaders des partis politiques une stupéfaction non feinte, dont témoigne la réaction de colère de certains, qui ne les empêche pas pour autant quelques jours plus tard d'accepter de participer au nouveau gouvernement. Le communiqué indigné du bureau politique de l'USFP est le plus ouvertement polémique : "Les membres du Bureau politique, conscients de la nature particulièrement sensible de la conjoncture actuelle estiment que le progrès démocratique réalisé par notre pays impose la nécessité de prendre en considération les résultats du scrutin populaire ainsi que la démarche démocratique qui en est la conséquence. Rien ne peut justifier la mise à l'écart de cette logique démocratique." (communiqué du bureau politique, 10-10-2002) Pour d'autres, l'expectative est de mise tous suspendus qu'ils restent à l'interprétation du geste royal. Ainsi, deux types d'attitudes caractérisent les négociations pour l'entrée au gouvernement : d'un côté par exemple Saadeddine El Othmani, secrétaire général adjoint du PJD annonce clairement dans la presse du mois d'octobre que la participation de son parti est conditionnée à l'obtention des ministères de l'Education nationale et de la Santé. De l'autre, Istiqlal et USFP remettent une liste de 30 candidats "sans affectation" au nouveau Premier ministre, sans obtenir de sa part d'indications sur la composition du gouvernement. Le conseil national de l'Istiqlal a de toute façon confié les pleins pouvoirs à son secrétaire général, Abbas El Fassi et au comité exécutif afin de "renforcer la position influente du parti". Quant au Front des forces démocratiques, FFD (11 sièges) et au Parti socialiste démocrate, PSD (6 sièges), ils s'estiment lésés et surpris de ne pas faire partie du gouvernement : au FFD, un cadre du parti s'indigne "Nous avons été efficaces dans notre travail"<sup>41</sup> ; au PSD, son secrétaire général, Aïssa El Ouardighi s'interroge "Nous avons soutenu l'ancienne majorité avec loyauté, que ce soit au Parlement ou au gouvernement. Notre éviction est surprenante"<sup>42</sup>. Au fond, ces prises de paroles dénotent d'une part, une sorte d'incompréhension des règles d'un jeu pourtant maintes fois éprouvées et, d'autre part, une sorte de consensus sur le type de rapports de forces qui se joueraient dans la composition du gouvernement : seul le PJD se place, ostensiblement, dans une position de négociateur, fort de son résultat électoral. Les autres partis semblent renoncer à user de l'argument de l'urne pour intervenir dans la répartition des portefeuilles.

---

<sup>40</sup> L'alternance "aux forceps" de 1998 pour avoir été présentée comme un événement politique, historique, n'était en aucun cas une surprise.

<sup>41</sup> Cité dans N. Lamlii, "Partis politiques : les laissés pour compte se rebiffent", *L'Economiste*, n°1393, 11/11/2002

<sup>42</sup> *Ibidem*

Par ailleurs, quand bien même il était prévisible<sup>43</sup>, le résultat obtenu par le PJD (9 sièges en 1997, 42 officiellement en 2002) semble avoir également introduit quelques incertitudes quant à l'interprétation du verdict des urnes. Ainsi, s'expliqueraient les vagues-hésitations du ministère de l'Intérieur à l'issue du scrutin et les anomalies contradictoires avec l'affichage de transparence totale<sup>44</sup>. Elles s'alimentent de nombreuses rumeurs locales et urbaines notamment qui créditent le PJD de scores sensationnels, étayées par le bureau politique lui-même qui, pour accepter sans conteste les résultats proclamés, revendique officieusement 71 sièges<sup>45</sup>.

Cette double surprise remet sur le devant de la scène problématique deux logiques de légitimité représentative qu'elle malmène et dont elle révèle les aspérités, tout en en maintenant d'autres dans le non-dit : celle des partis politiques comme entreprises politiques de représentation pour reprendre la formule de Michel Offerlé (2002, p. 15), déclinée notamment dans la thèse de la crise du système partisan ; celle des territoires de la représentation. Les différentes versions de la légitimité représentative se déclinent donc en filigrane demeure celle de la représentation politique, ou par contraste celle de la représentation a-politique (Roussillon, 2002) ou dépolitisée.

### **Crise des partis ?**

Le Roi avait placé les partis, dont la "mission constitutionnelle" serait "l'encadrement et la représentation des citoyens", au cœur du dispositif électoral : "les prochaines échéances électorales offrent aux partis une occasion en or pour réhabiliter le politique dans son acception noble"<sup>46</sup>. Le verdict des urnes serait ainsi une sanction de leurs compétences. Le type de scrutin, de liste, mettaient ces organisations à l'épreuve, leur demandant non seulement de faire montre d'une discipline interne importante mais encore d'être en mesure de déployer les moyens logistiques et matériels suffisants pour couvrir une campagne sur des circonscriptions étendues.

---

<sup>43</sup> Depuis les législatives de 1997, le PJD a montré sa force lors des élections partielles (un nouveau député en avril 1999 (à Salé), deux autres lors des élections du 30/08/2000 (Oujda et Mabrouka) contre un seul pour la *Koutla*, etc.) et voit cinq nouveaux députés arriver dans ses rangs à la chambre des représentants. Dans un entretien avec le secrétaire général de la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, ce dernier évoquait, entre autres, ce point, non sans clairvoyance d'ailleurs, sur les raisons de constituer un quota de femmes au Parlement : "On pressentait que dans ce pays ceux qui s'appellent islamistes marquent des points. Il y a tellement de conditions objectives. On s'est dit, "mon Dieu", ça va constituer un handicap énorme par rapport au contexte international. Il faut le contrebalancer. Il y aura une dépêche disant "percée des islamistes au Maroc" mais la dépêche suivante dira : "30 femmes au Parlement marocain !". Il fallait inhiber l'effet. Cette idée m'a habitée. On gagne des points dans le classement de l'IDH". (2/10/2002)

<sup>44</sup> Les doutes sur la vérité des "résultats" et les manipulations de l'Intérieur se fondent sur plusieurs anomalies : les comités de vigilance sur les élections (créés par un collectif d'associations afin de contrôler le bon déroulement des scrutins) n'ont pas été autorisés à participer au dépouillement des urnes et ne pouvait contrôler les procédures que du seuil de la porte du bureau de vote, jamais plus de 15 minutes ; les retards de diffusion des résultats ont été imputés officiellement à la lourdeur des procédures de collecte des résultats dans l'ensemble des bureaux de vote du Royaume et à un "bug informatique" (le directeur de la Direction générale des collectivités locales qui évoquait alors la difficulté de collecter en les résultats de plus de 37 517 bureaux de votes, d'autant que les Juges ont "voulu qu'on compte tout à la main plutôt que par informatique") ; les nombres précis des votants et des non votants ainsi que les scores en nombre de voix obtenus par les listes restent indisponibles ; des critiques portent également sur la fiabilité des résultats des listes nationales ; enfin, jusqu'à ce jour aucun rapport des partis politiques sur leurs financements n'a été présenté.

<sup>45</sup> Entretien avec des membres du bureau politique. Un responsable affirme : "Nous avons obtenus 71 sièges et pas 42. Mais nous avons accepté, parce que ce n'était pas de notre intérêt de nous montrer trop forts. D'ailleurs nous n'avons pas participé dans toutes les circonscriptions. Notre pronostic au départ était de 110 députés. On aurait pu faire un gouvernement avec un seul parti en plus. Mais quel était notre intérêt ? Quel est l'intérêt du parti ? Les grandes villes sont à nous. Nos propres cadres ne sont pas encore prêts à cette phase de transition. La base n'est pas prête à certaines concessions". Novembre 2002

<sup>46</sup> Discours du Trône, 30 juillet 2002.

Seulement sept des quatre-vingt onze circonscriptions ont d'ailleurs vu les 26 listes possibles s'affronter. Trois des sept circonscriptions de Casablanca mais aucune à Rabat. Le Conseil constitutionnel a validé la possibilité de participation des "sans appartenance politique", des listes non partisans, mais à la dernière minute et selon des conditions suffisamment strictes pour être discriminatoires<sup>47</sup>. Or l'élection se solde par une sorte de camouflet pour la majorité des partis.

Outre le Premier ministre, neuf autres membres du gouvernement nommés le 8 novembre 2002 sont sans appartenance partisane<sup>48</sup>. Sept patrons de partis sur les quinze qui se sont présentés n'ont pas été élus<sup>49</sup>. Un parti comme l'USFP arrive en tête des formations partisans en nombres de sièges mais perd des sièges (il avait 57 sièges dans la chambre précédente). Cette victoire à la Pyrrhus ne pouvait d'ailleurs cacher le désarroi et l'ambiance morne au siège central du parti, le vendredi soir des élections, où une salle d'ordinateur était prête pour rendre compte en direct de résultats, qui n'arrivèrent pas finalement ce soir là, devant une cours décorée de roses rouges. Est-ce à dire qu'en dépit d'une multiplication des partis<sup>50</sup>, par scissiparité ou par l'entrée dans le jeu politique de nouveaux personnages (tel que Abderrahim Lahjouji, ex-patron de la Confédération générale des entreprises du Maroc), les formations partisans connaîtraient une baisse de confiance ? Sont-elles en train de perdre le monopole comme structure de représentation dans le système représentatif ?

Certes, l'observation de la vie politique marocaine au cours de la dernière décennie fourmille d'indicateurs montrant à quel point les formations partisans sont contestées par d'autres producteurs de biens politiques, tels que les associations qui entretiennent avec la société politique formelle des relations complexes et variées (Catusse, 2002c) ou des institutions plus "technicistes" où l'expertise semble l'emporter sur la représentation (par exemple, au niveau local, les Wilayas, les Préfectures et Provinces, et les Arrondissements ou Caïdats<sup>51</sup> s'imposent sur les structures électives, conseils municipaux, assemblées préfectorales, provinciales ou régionales). L'articulation entre ces institutions pourrait donner à penser qu'ils fonctionnent comme des vases communicants de l'engagement et de l'action publique, les partis étant désertés au profit d'autres associations ou institutions d'expertise. Ce serait réduire pourtant des logiques complexes, fondées d'ailleurs souvent sur une combinaison de positionnements et une accumulation des formes d'engagement. Mais au-delà, il faut souligner à quel point, à côté d'indices internes et

---

<sup>47</sup> Le Conseil Constitutionnel a rejeté à la veille les élections la disposition selon laquelle, depuis les législatives de 1997 (élections aux chambres des représentants et des conseillers), les sans appartenances politiques n'étaient pas autorisés à se présenter aux législatives. Cette disposition était le fait d'une déclaration de Hassan II, et sur le même principe qu'avait été interdit le parti communiste en 1960, tendait à devenir *de facto* une disposition constitutionnelle. Le juge suprême pose néanmoins des conditions à la constitutions de listes sans appartenances politiques : un programme, l'identification des sources de financement et le parrainage de 500 «grands électeurs» (institutions parlementaires nationales, collectivités locales et collèges socioprofessionnels) issus d'au moins huit des seize régions du Royaume.

<sup>48</sup> Le ministre de l'Intérieur (El Mustapha Sahel) et son ministre délégué (Fouad Ali Himma), le ministre des Habous et des affaires islamiques (Ahmed Taoufik), celui des Affaires étrangères et coopération (Mohamed Benaïssa) et son ministre délégué (Taïed Fassi Fihri), classiquement appelés ministères de "souveraineté", mais également les ministres de la Santé (M. Cheikh Biadiallah), un ministre délégué auprès du Premier ministre (Abderrazek El Mossadeq) et le secrétaire général du gouvernement (Abdessadek Rabiah).

<sup>49</sup> Mahjoub Archane, du Mouvement démocratique social (MDS), Moulay Ismail Alaoui, du Parti du progrès et du socialisme (PPS), Aïssa Ouardighi du Parti social démocratique (PSD), Abdelmajid Bouzoubaâ du Congrès national ittihadî (CNI), Abderrahman Lahjouji, président du parti Forces citoyennes (FC), Ali Belhaj, président de l'Alliance des libertés (ADL), Mohammed Drissi, secrétaire général du Parti de l'action (PA) et Hassan Madih, secrétaire général du Parti du centre social (PSC).

<sup>50</sup> Cette fois-ci 26 formations participent au scrutin, contre 16 en 1997.

<sup>51</sup> Les caïds d'arrondissement, les gouverneurs de provinces ou de préfectures et les walis de régions sont des autorités déconcentrées du ministère de l'Intérieur, en charge du contrôle et de la « gestion » de ces collectivités locales. Depuis l'adoption de la Charte communale de 1976, leur pouvoir s'étend au détriment des autorités déconcentrées, notamment au cours de la période sécuritaire de la gestion des villes, dirigée par le ministre de l'Intérieur Driss Basri

externes d'une crise des partis, le processus électoral a donné à saisir de nouvelles logiques déployées justement autour de l'institution partisane.

### *Désaffections ?*

S'il est difficile de disposer de données concrètes sur le degré de militantisme dans les partis marocains (seul l'Istiqlal affiche publiquement un nombre d'inscrits, 213 370 adhérents au 15/01/2003), la campagne électorale a mis en exergue des défaillances de diverses natures au sein des partis. Deux catégories de partis d'ailleurs s'engageaient dans la compétition : les "anciens partis" et les nouveaux partis, ceux qu'on appelle cette fois-ci les "petits partis", phénomène finalement assez nouveau dans l'histoire politique marocaine. La préparation des élections s'est de fait très souvent précédée de scissions partisans (Santucci, 2000), expliquée régulièrement comme le fait de stratagèmes du Palais, ou de la création de nouveaux partis tels que l'Union constitutionnelle en 1983 ou le Mouvement social et démocrate, scission du MNP, de Mahmoud Archane en 1996. Mais ces derniers, qualifiés de "partis d'administration" avaient coutume de rafler la majorité des sièges lors des consultations suivant leur naissance. Cette fois-ci, outre les scissions post-électorales (celles du Conseil national ittihadî qui quitte l'USFP par exemple derrière Noubir Amaoui ou l'Union démocratique de Bouazza Ikken dans la mouvance populaire), sont créés de nouveaux partis tels que celui de la Gauche socialiste unifiée, rassemblement inédit de plusieurs organisations d'extrême gauche qui décident de s'unir pour la première fois et de participer au scrutin<sup>52</sup>, celui de l'Alliance des libertés dirigée par un député, Ali Belhaj, leader d'une association, Maroc 2020, qui depuis 1997 anime avec d'autres le débat de la "société civile"<sup>53</sup> marocaine, ou encore celui de Forces citoyennes fondé autour de Abderrahim Lahjouji, patron des patrons dans la deuxième partie de la décennie 1990. Il y aurait beaucoup à dire de ces expériences partisans. Elles se présentent, à l'instar de leurs leaders ou du fait de leur programme, comme porteuses de nouvelles figures politiques, d'innovations et d'inventivité, à l'image par exemple de Forces citoyennes qui utilise de nouvelles techniques de "marketing électoral" distribuant des gadgets à l'effigie de la maison, symbole du parti, diffusant des cassettes audio de chansons *chaabi* (populaires) louant le parti, etc. Quoi qu'il en soit, 13 des 26 partis en lice ont été créés entre 2001 et 2002.

L'un des indicateurs "alertant" dans la campagne de la désaffection que connaîtraient les partis fut le nombre de meetings annulés. Selon le ministère de l'Intérieur, 1375 meetings se sont officiellement tenus au cours du mois de septembre 2002, dans des salles de cinéma, des théâtres, des stades sportifs. En 1997, ils avaient été 3000, selon le même ministère, regroupant plus d'un million de participants. Flop donc de rencontres qui sont abandonnées faute de participation. Ceux qui se tiennent sont cependant l'occasion de liesses collectives, de renouvellement de la communion entre les militants ou sympathisants et le parti et ses représentants. A l'USFP par exemple, le scénario minutieusement préparé est éloquent. Il se répète de meetings en meetings, avec des variantes, après le coup d'envoi lancé, tel une "représentation générale", au théâtre Mohammed V de Rabat. Quelques semaines plus tard, au cinéma l'Opéra dans un quartier

---

<sup>52</sup> Le parti de la Gauche socialiste unifiée est né le 13 juillet 2003 de la volonté de fédérer différentes organisations marxistes léninistes qui jusqu'alors avaient refusé de participer aux processus électoraux. Il rassemble autour de l'ex-OADP (Organisation de l'action démocratique et populaire), la plus importante en nombre des formations, le Mouvement des démocrates indépendant (MDI), le Mouvement pour la démocratie (MPD), et des personnalités de gauche.

<sup>53</sup> Alliance des libertés (ADL) est un parti, fondé le 16 mars 2002, sur la base du travail et du réseau mobilisé par l'Association Maroc 2020, rassemblant depuis en 1997 des quadragénaires casablancais et rabis, pour promouvoir une vision libérale du politique. Elle est largement animée par la figure de son dirigeant, Ali Belhaj, homme d'affaires, élu local depuis le début des années 1990. Il est aussi le principal actionnaire d'un nouvel hebdomadaire, créé en février 2002, *Aujourd'hui, le Maroc*.

populaire de Salé, plusieurs registres de communions, de solidarité collective et d'objectivation d'une identité partisane se combinent, de fait, de manière frappante. Le public est nombreux dans cette localité emblématique des socialistes, ville de naissance de Abderrahim Bouabid, leader historique du parti. La foule est particulièrement disparate réunissant vieux militants, souvent assis aux premiers rangs, témoins de l'histoire du parti, familles, jeunes qui s'expriment bruyamment au poulailler, classes moyennes et populaires. Des Slaouis habitant à Rabat ont traversé le fleuve Bouregreg pour assister à la rencontre. C'est l'occasion de se retrouver, de prendre nouvelle des uns et des autres.

On diffuse "l'Internationale" par haut-parleurs à l'extérieur du cinéma l'Opéra de Salé, où a été installé un écran géant pour ceux qui ne pourront pas entrer. Après que les orateurs slaouis et des représentants du bureau politique national (dont le slaoui Nasr Hajji, alors ministre, candidat à Salé médina) ont été présentés, un film est projeté. Son message : il faut juger l'USFP sur ce qu'elle a fait depuis l'indépendance et pas uniquement sur les quatre dernières années. Le film, émouvant parfois par ses images d'archives et la musique qui l'accompagne, évoque les martyrs célèbres et anonymes du parti, au premier chef desquels Mehdi Ben Barka et les étudiants de l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM). De longs passages sont consacrés à Abderrahim Bouabid. Ces personnages sont applaudis par la salle de même que le sont Hassan II et Mohammed VI. Le passage consacré à l'alternance de 1998 est assez court et finalement le film se conclut sur le Maroc de demain à construire. Ainsi se raconte d'abord une mémoire collective, douloureuse, l'histoire d'une oppression, articulée au devenir, comme dans un continuum d'hommes et d'idées.

Ensuite, les orateurs successifs mettent l'accent sur Salé, la ville, présentée comme un fief du parti, "dépecée par les corrupteurs". Ce sont notamment les différents présidents de communes au premier rang desquels Driss Sentissi, adversaire politique de Nasr Hajji, qui sont pointés du doigt, le débat glissant de la compétence législative à la compétence communale<sup>54</sup>. L'ancien maire de Salé, USFP, assis aux places d'honneur, est ovationné. Salé est socialiste comme le scandent les slogans : "Salé qui es-tu ? *Ittihad ichtiraki* (Union socialiste)".

Incontestablement donc, ce meeting, certes inscrit dans un contexte slaoui, et jouant de la mobilisation identitaire locale, témoigne de rituels de mise en scène de la mobilisation collective, qui à la faveur de la campagne électorale, renouvellent la cohésion entre le parti et une population locale ici plus ou moins acquise à sa cause.

### *Indisciplines ?*

L'autre facteur de crise traversant les partis marocains serait celui de la fragilité de leur discipline interne, révélée par l'élection. Il faut, comme pour les meetings d'ailleurs, distinguer plusieurs types d'organisations partisans pour comprendre les logiques qui les traversent et peuvent éventuellement les ébranler. Certaines telles que l'USFP, l'Istiqlal, le PJD ou le PPS (Parti populaire socialiste, héritier du parti communiste) ont leurs militants et une identité "idéologique" repérable. On pourrait les classer en ce sens, certes rapidement, dans la catégorie des "partis de masse" par opposition aux partis de "cadres" ou de "notables" que seraient le Rassemblement national indépendant (RNI) ou l'Union constitutionnelle (UC). Les partis dit de la mouvance populaire (MNP ou MP notamment) oscilleraient entre les deux, s'arrogeant le rôle de représenter les populations rurales et notamment berbères. Mais si l'on considère que les élections sont un moment de mise en ordre, à coup de mesures et de contrôle de la société politique, contrôle des autres et contrôle de soi, alors la mise en œuvre de "modalités de disciplines" au sein même des partis sont particulièrement intéressantes à observer.

---

<sup>54</sup> Il faut souligner que c'est la première fois que les législatives précèdent et ne succèdent pas aux communales au Maroc ce qui a peut-être jeté un certain trouble dans les stratégies électorales.



in M. Bennani Chraïbi, M. Catusse et J.C. Santucci (ed.), *Scènes et coulisses des élections. Les législatives de 2002 au Maroc*, Paris, Karthala, 2004, pp. 69-104.

Deux points retiennent encore l'attention : celui du nomadisme partisan, ici aggravé dans la mesure où le mode de scrutin étant de liste, l'électeur a voté *a priori* pour le parti et non pour une personne. Et celui de l'organisation interne des partis également mise à l'épreuve par ce type d'élection.

La problématique du "nomadisme", de la transhumance, partisane est un serpent de mer au Maroc. Le taux de fidélité partisane est globalement faible, les exemples particulièrement nombreux de changement d'affiliation. Au cours de la même législature, certains députés ont changé trois fois de couleur. Parmi les derniers en date, loin d'être l'unique, Miloud Chaabi, député trublion de l'Istiqlal à Essaouira, important homme d'affaires, qui entre au PPS en mai 2003<sup>55</sup>. Pour être couramment dénoncée, cette pratique se justifiait souvent par l'argument de la personnalisation des élections. Notamment dans les campagnes, les candidats feraient monter les enchères de leur affiliation partisane, comme le relate par exemple de manière savoureuse le roman de Moha Ouarab (1999). Se posait la question du devenir de cet héritage avec l'introduction du scrutin de liste. Le contrat entre l'électeur et l'élu est différent. Il semble que si l'on a parfois continué à voter pour des gens et non des partis, le malentendu repose sur le fait que très peu de seconds de liste ont été élus. Si bien que croyant voter pour un candidat local et connu, second, troisième ou quatrième de liste, on votait en réalité pour le premier "sans le savoir".

Or, ceci n'a pas empêché dès l'élection, certains députés de changer de couleur. "Coup de force" de la représentation ? Le processus s'est sûrement accéléré avec la décision brutale des parlementaires majoritaires de faire monter le nombre d'élus nécessaires à la constitution d'un groupe parlementaire de 12 à 20 personnes<sup>56</sup>. Quoi qu'il en soit, dès le 1<sup>er</sup> novembre, 16 députés avaient changé d'étiquettes.

Parti d'origine et d'accueil des 16 députés ayant transhumés avant le 1<sup>er</sup> novembre (et l'ouverture de la première session du parlement) :

<b>Parti d'origine</b>	<b>Parti d'accueil</b>	<b>Parti d'origine</b>	<b>Parti d'accueil</b>
MDS	Istiqlal	MDS	RNI
FFD	Istiqlal	MDS	RNI
PDI	Istiqlal	PRD	RNI
FC	Istiqlal	PDI	RNI
FC	Istiqlal	PSD	MNP
RNI	UD	MDS	MNP/MP
PSD	UD	MDS	MNP/MP
		MDS	MNP/MP
		MDS	MNP/MP

Parmi les principaux partis, seuls l'USFP et le PJD ne sont pas concernés par ces mouvements, qu'ils condamnent d'ailleurs fermement<sup>57</sup>. Dans certains cas, il s'agit d'un "retour au bercail" : dans la mesure où il était difficile pour les partis de trancher entre plusieurs cadres pour

<sup>55</sup> Un personnage tel que Ali Belhaj, chef de file de Alliance des libertés, a pour sa part migré de l'UC au PPS également au cours de la législature précédente.

<sup>56</sup> Modification de l'article 44 du règlement du Parlement le 8 novembre 2002.

<sup>57</sup> Pour Mustafa Ramid du PJD, il s'agit d'une "trahison du pacte conclu avec les électeurs qui ont donné leur voix à l'élu". Driss Lachgar président du groupe USFP condamne officiellement la pratique au nom du parti.

la première place sur certaines listes, certains sont parvenus à obtenir des têtes de liste dans leurs fiefs électoraux dans d'autres partis. Dans d'autres cas, il peut s'agir de stratégies post électorales, dans le but de participer à des groupes parlementaires : ainsi trois partis ont perdu tous leurs députés. Les deux représentants de Forces citoyennes se sont reportés à l'Istiqlal dont leur leader était proche. Tous les députés du MDS ont également rejoint d'autres rangs, mais selon une logique qui semble plus individuelle : l'un rejoint les rangs de l'Istiqlal, deux ceux du RNI, quatre ceux du MNP.

C'est la question de la discipline interne des partis qui semble "distinguer" finalement le PJD (au sens de Norbert Elias quasiment (1985), quand il évoque les logiques du savoir-faire curial, l'étiquette, le prestige, où le sens pratique est le fruit de processus complexes de hiérarchisations). En effet, d'une part, l'USFP, si elle échappe aux logiques de nomadisme, a connu ces dernières années de violentes dissensions internes, éclatant au grand jour lors du 8<sup>ème</sup> congrès du Parti, en mars 2002. Sa jeunesse, *Chabiba ittihadīya*, emmenée par Mohamed Hafid, rompt avec le parti, sa branche syndicale dirigée par Noubir Amaoui, poids lourd du parti se scinde (pour donner naissance au CNI). Des courants critiques s'organisent dans le parti ou à ses marges, notamment Fidélité à la démocratie, regroupant des personnages tels que Mohamed Hafid, Mohamed Sassi ou Najib Akesbi. L' Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM), structure de représentation dans les universités a été délaissée par le parti socialiste : son dernier congrès a eu lieu en 1981. Pour des raisons de conflit interne, il ne désigne ni président ni comité exécutif. Ce sont les étudiants de 'Adl wa lihhsan (justice et équité) du Cheikh Yassine, qui entendent aujourd'hui investir cette organisation « fantôme », investie progressivement, afin d'en saisir la charge révolutionnaire et contestataire qu'elle continue de véhiculer, afin également de s'imposer en interlocuteur unique face aux autorités. C'est donc un parti socialiste ébranlé, en recomposition, qui se présente aux élections, capable néanmoins de mener une campagne élaborée et de mobiliser dans ses bureaux locaux des militants dévoués, relativement organisés<sup>58</sup>.

En revanche, ce qui frappe l'observateur de la campagne, et visiblement les différents protagonistes de la compétition, c'est l'apparente force interne du PJD. Le parti est relativement récent puisqu'il date formellement de 1997. Il s'appuie néanmoins sur l'association Islah wa-tawhid (réforme et unité), dont il est issu<sup>59</sup>, dont 37 de leurs 42 élus font partie. Entre rumeurs et données objectives, le PJD rappelle la problématique *catnet* mise en exergue par Charles Tilly (1978)<sup>60</sup>, conviant à réfléchir au potentiel de mobilisation et d'organisation d'un groupe en fonction de son niveau de sociabilité interne et du degré d'objectivation de son identité. Si les membres du PJD ont pu être présentés en 1997 comme les "islamistes du Roi" (ou "islamistes monarchistes"), ces élections de 2002 engagent nécessairement à complexifier l'analyse pour y introduire d'autres processus.

Les procureurs déçus de la gauche accusent leurs anciens partis, notamment l'USFP, de s'être détaché de la recherche de soutien populaire et de n'être qu'arque bouté vers l'accès aux rétributions de l'administration du Palais : "l'USFP ne peut plus que gouverner, sa seule rente d'être proche du Palais"<sup>61</sup>. Un candidat de la GSU à Casablanca, fait son *mea culpa* dans la presse : "Cette expérience m'a confirmé que les élus sont déconnectés de la réalité des masses. Je me suis

---

<sup>58</sup> Dans les enquêtes qu'on a pu mener, à "Rabat océan" par exemple dans une circonscription "test", extrêmement disputée, le contraste est frappant entre les antennes locales de l'USFP, où s'activent encore la veille du scrutin des militants et celles de l'Istiqlal, vides de personnes et même de meubles.

<sup>59</sup> Le PJD est né à l'occasion des élections de 1997 : des négociations d'abord informelles puis plus officielles se déroulent entre le ministère de l'Intérieur et les dirigeants de l'association Islah wa tawhid, Réforme et Unité. Elles ouvrent la voie à l'entrée de ses militants dans le parti assoupi du Dr. Al Khatib, ancien résistant proche du Palais et des milieux islamiques, puis à leur participation, contrôlée, aux élections de 1997 et à leur entrée au Parlement avec neuf députés sous le sigle du Parti de la Justice et du Développement. Voir par exemple Mohammed Tozy (1999)

<sup>60</sup> *Catnet* vient de la contraction de *categories and networks*.

<sup>61</sup> Entretien, octobre 2002

rendu compte que mon discours ne répondait pas à l'attente des électeurs."<sup>62</sup> Pour autant, tous s'entendent pour dire que le PJD dispose de deux armes de poids : la "proximité" et la discipline interne au parti qui rappellerait d'ailleurs l'organisation des partis d'extrême gauche dans les années 1960, où le militant doit refléter l'idéologie du parti. Ainsi ne cesse-t-on d'évoquer la façon démocratique et critique (imposant des critères de sélection sévères) dont auraient été constituées leurs listes, un seul contre-exemple, sans cesse rappelé, étant désigné comme pour confirmer la règle : celui du fils de Miloud Chaabi tête de liste à Kénitra. On mentionne également leur professionnalisme parlementaire, le contrat que les élus auraient à passer avec leur parti, les sanctions en cas de manquement à la règle et notamment d'absence à la chambre dans un contexte où l'absentéisme fait partie des griefs relevés contre les parlementaires<sup>63</sup>. En tout état de cause, une simple visite des bureaux et antennes locales du parti lors de la campagne montre dans les quartiers urbains un réel investissement du parti : télévisions diffusant des films sur le parti, sur la religion, sur la Palestine ; photos de martyrs palestiniens ; vente de livre ; nombreux militants accueillant les visiteurs, etc. Le site internet du Parti lui-même se distingue des autres sites : sont mis en valeur le travail du groupe parlementaire du parti (synthèse des nombreuses questions écrites et orales posées au gouvernement, projets de lois, communiqués et prises de positions) ainsi que les qualités publiques et personnelles requises pour être candidat du parti :

"Être honnête et droit, n'avoir eu aucun problème financier ou fiscal ; avoir le sens du sacrifice (donner de son temps comme de l'argent) ; avoir une forte personnalité pour savoir présenter ses idées ; disposer d'une base sociale (jouir d'une popularité reconnue, à base tribale ou familiale qui permet de développer facilement des rapports sociaux). Ne pas être introverti ; avoir le sens de l'organisation et savoir travailler en groupe, conscient de l'importance de la consultation (*choura*) ; être en bonne santé psychique et physique ; avoir un niveau d'éducation respectable ; avoir eu une expérience dans les institutions de la société civile (associations, clubs de sport, syndicats, partis, groupes locaux) ; avoir des dons, artistiques, techniques ou sportifs, disposer d'une bonne situation financière".

Evidemment cet inventaire fait partie du discours du parti sur lui-même mais il dénote une réelle volonté de rationalisation et de professionnalisation de ses activités. Volonté que nous retrouvons également au sein des instances dirigeantes du parti, où chacun des membres du groupe parlementaire par exemple est en charge d'un dossier, composant une sorte de *shadow cabinet* et surtout dans le travail parlementaire du groupe.

Le PJD semble ainsi forcer en partie l'admiration de ses adversaires, du moins en ce qui concerne son organisation interne et son efficacité politique. Un autre responsable de la GSU affirmait, désabusé : "Notre échec est un échec idéologique, politique et surtout organisationnel. Nous n'avons pas de structure organisationnelle. On aurait pu avoir 8 sièges. Le PJD, lui, a su inventer la proximité politique. Quand ils donnent à boire à un homme, il gagne sa voix et celle de sa femme. Tandis que nous, en encourageant le travail d'écoute des femmes battues, à l'égard des enfants des rues ou des prisonniers, nous ne gagnons aucune voix"<sup>64</sup>.

Quoi qu'il en soit, il est certain que dans les villes, le PJD a réellement mené un travail politique efficace, mesurable en nombre de voix recueillies officiellement<sup>65</sup>. En termes d'optimisation des moyens, l'exemple peut sûrement faire cas d'école :

---

<sup>62</sup> Entretien de Mustapha Bouaziz dans *le Journal*, 5-11-2002.

<sup>63</sup> Parmi les groupes parlementaires, il sembleraient que seuls les députés de l'USFP, de l'Istiqlal et du PJD reversent à leur parti une part de leurs indemnités, les autres partis renonçant à ce type d'impératifs pour éviter toute transhumance.

<sup>64</sup> Entretien le 11/10/2002.

<sup>65</sup> Notons en outre que c'est le seul parti, avec l'Istiqlal à Essaouira, fief de Miloud Chaabi et le PND à Taroudant, à faire passer des seconds de liste : à Tanger, dans trois circonscription de Casablanca. 11 députés sur 31 à Casablanca sont PJD. 5 sur 17 à Rabat-Salé-Témara, 2 sur 6 à Fès et 2 sur 4 à Tanger. En revanche, le parti reste faible dans le Gharb, le Tadla, dans le Rif et à Marrakech.

En milliers de votants, la percée du PJD<sup>66</sup> (Source : *Le Journal*, 5-11/10/2002):

	Casablanca	Rabat/Skhirat Témara	Fès	Rabat Chellah	Meknes	Tanger
PJD	164 444	11 937	35 380	12 814	14 772	71 764
USFP	109 734	8 341	10 589	11 303	6 003	44 801
<i>Istiqlal</i>	67 097	7 493	27 307	5 597	3 890	35 007

### *Désuétude du Parlement et des partis ?*

En deçà d'une réelle discussion sur la particularité des organisations islamistes (Burgat, 1988, 2001, Camau et Geisser, 2003, Kepel, 2000, Roussillon, 2001, Roy, 1992, 2001), et sur les spécificités de l'islamisme marocain (Tozy, 1998), l'attitude du PJD au cours des législatives de 2002 et dans la perspective des communales et professionnelles suivantes, contredit le discours convenu sur la crise des partis. Bien au contraire, la représentation politique semble revenir par la grande porte. Le parti re-pose au centre du débat et de la bataille politique la question de la représentativité, réelle ou supposée et sa propre capacité à mobiliser par l'urne, mais aussi dans des manifestations annexes. Si l'on a pu montrer tout au long du texte les différents détournements de sens dont peut faire l'objet d'idée de représentation politique, ce dernier n'est sûrement pas des moindres, réinjectant un sens et une valeur politique à une potentielle capacité à mobiliser. C'est en son nom, en faisant miroiter de plus l'idée que les résultats de l'élection ne constituent que la partie émergée de l'iceberg<sup>67</sup>, que le PJD invoque le droit de parler avec autorité sur la scène publique marocaine, où il replace d'ailleurs le Parlement. En d'autres termes, le parti semble réhabiliter la représentativité sociale en se battant sur le terrain de la représentativité légale :

Non seulement il a montré sa capacité à mobiliser des majorités silencieuses, peu politisées, ce qui est par définition le rôle des scrutins mais également des minorités actives composées de ses militants. Ainsi ses leaders seraient-ils parvenus à construire un parti d'adhérents nombreux, motivés et actifs, à l'image des antennes de campagne du parti, capable d'organiser ses troupes, comme en témoigne l'organisation de manifestations massives, disciplinées où les consignes sont plus ou moins respectées. Le PJD aurait enfin réinventé "la proximité politique"<sup>68</sup>. Le thème est à l'ordre du jour. Qu'il s'agisse de l'action des associations de quartiers d'obédiences différentes, des associations de développement, ou du politique, la "proximité" se substituerait à la représentativité comme valeur légitime dominante.

Il semble qu'en dernier ressort, les cadres du parti basent leur stratégie non seulement sur l'épée de Damoclès que constituerait leur représentativité réelle au Parlement, qu'ils mettent en exergue en occupant effectivement les rangs de la chambre des représentants, mais également sur leur assise locale et leur représentativité locale, ou du moins urbaine. Ainsi l'affirmait un leader du bureau politique : "Notre méthodologie de travail est celle du prophète. J'y crois. C'est à dire par phase et doucement. Chaque changement brusque est dangereux. Nous avons un petit laboratoire

<sup>66</sup> La validité de ces chiffres reste dépendante de la difficulté de leur production, dans le contexte de rétention d'information mentionné plus haut. Ils sont obtenus sur la base de la collecte au cas par cas des PV des bureaux.

<sup>67</sup> Les dirigeants du PJD font planer le doute, sans porter néanmoins aucune preuve réellement mesurable, sur le score que celui-ci aurait pu réaliser si ils s'étaient présentés dans les 91 circonscriptions du royaume, si l'association 'Adl wa lihsan n'avait pas appelé au boycott du scrutin et si ils avaient contestés les résultats officiels.

<sup>68</sup> Ainsi l'affirme par exemple Mohammed Tozy, "La première force politique du PJD s'appelle la proximité", interview dans *Le Journal*, 5-11 octobre 2002.

: c'est ma commune. On n'a pas coupé de mains ! (...) Les élections communales servent à nous permettre de gérer les communes mais sont aussi un tremplin pour le Parlement. Il faut nous faire connaître auprès des citoyens"<sup>69</sup>. Alors que le calendrier électoral est inversé, puisque pour la première fois depuis 1963 les législatives précèdent les communales, cet accent sur la conquête des collectivités locales est remarquable à trois titres : d'une part, elle met en exergue un travail politique de la proximité, ici associée à la localité ; d'autre part, elle réhabilite des structures, les conseils municipaux, quelque peu mis à mal ces dernières décennies, taxés de tous les maux, et dépecés de leurs attributions au profit d'autres institutions telles que les Wilayas, les Agences urbaines ou les inspections de l'urbanisme ; enfin, elle s'inscrit à nouveau dans un schéma tout à fait légaliste qui utilise les structures de représentation, délaissées par d'autres formations partisans, pour s'imposer dans le champ politique. Ainsi, le même cadre du PJD expliquait la position du parti à l'issu du scrutin de 2002 comme inscrite dans un dessein à plus long terme, incluant les élections dans les chambres professionnelles et les syndicats et les élections communales, qui servent toutes de pré-sélections pour les élections indirectes à la seconde chambre du Parlement, celle des Conseillers (où le parti était encore absent) : "Là, nous serons prêts à nous mettre à table avec le Premier ministre. Pour le moment nous ne sommes pas prêts et nous n'avons personne à la seconde chambre".

### **Représentation(et contrôle) du sol ?**

En valorisant, au cours de la campagne leur action parlementaire et en utilisant cette tribune pour investir le débat politique, le PJD renoue avec deux anciens principes de l'USFP, abandonnés avec la reconversion du parti : d'abord la fameuse formule de Abderrahim Bouabid "les sièges comptent peu" qui indiquait qu'au fond l'essentiel était de remporter des sièges pour profiter de la tribune parlementaire comme tribune de représentation du parti plus que comme tribune d'intercession pour le parti. Lors du lancement de sa campagne en septembre 2002, le secrétaire général de l'USFP affirme au contraire "les sièges nous intéressent". Ensuite "l'opposition constructive" de l'USFP des années 70 et 80 devient le leitmotif du PJD dont le groupe parlementaire ne cesse d'user de tous les moyens à sa disposition, et d'en faire état médiatiquement, pour interpellier le gouvernement au Parlement : questions écrites, questions orales, projets de lois.

Parallèlement aux usages divers qui peuvent être faits de la tribune parlementaire, pour le moins critiquée par ses propres députés, ces dernières élections ont sûrement replacé la problématique de la représentation du sol au centre des transformations du champ politique marocains et notamment de l'évolution de l'articulation des différents intérêts qui s'y expriment comme des modalités de contrôle de la mobilisation.

En effet, si largement pour les raisons conjoncturelles qu'on vient d'égrener et pour des raisons plus structurelles propres aux formes du gouvernement au Maroc et aux outils de légitimation (et de soumission), les élus souffrent d'un déficit de représentativité en tant que membres du Parlement et représentants de partis, les élus comme les candidats en campagne mettent l'accent sur la légitimité de leur représentativité locale. Logeant pour certains venus de loin dans l'hôtel construit pour eux derrière le Parlement, ils sont mandatés par leur collectivité locale, dont ils sont souvent le maire (Abouhani, 1999 Iraki, 2002) pour défendre tel ou tel dossier local. Ils se présentent, et notamment les députés de circonscriptions rurales, comme les "avocats" de leur circonscription, qui utilisent leur présence à Rabat pour intercéder en matière d'électrification, d'adduction d'eau ou de construction de routes. Un député, chef de groupe, président de région et président de commune rurale, résume un point de vue partagé par nombre d'élus : "Il y a une relation étroite entre l'élu local et l'administration. On est sous la tutelle d'une

---

<sup>69</sup> Entretien le 20/11/2002.

administration. Et d'une région à l'autre l'administration n'est pas la même. Quand on est député, on a une relation beaucoup plus facile avec cette administration locale. Il y a beaucoup de problèmes qu'on règle ici (à Rabat). Car mine de rien, tout est encore très centralisé. (...) Le problème de la route, ou de l'hôpital, ou de l'école, c'est ici que je le règle. Le fait d'être élu national facilite beaucoup mon mandat local, dans l'opposition comme dans la majorité"<sup>70</sup>.

Un discours sur la terre et le terroir est d'ailleurs particulièrement frappant. Chacun des élus "ruraux" interviewés s'efforce de montrer à quel point il connaît intimement le sol qu'il représente. Remarquable est la place du moment électoral dans cette connaissance. En effet, c'est souvent à travers les récits de leur campagne électorale que ces élus attestent de leur connaissance quasiment physique du sol et des hommes qu'ils représentent.

"Je suis élu d'une circonscription semi-urbaine. Il y a de petits centres, la campagne, des facteurs ethniques. Il y a pas mal de fraction d'ethnie. Rien que le nombre des meetings, ça fait 112 réunions. Vous imaginez le travail fait. La période de la campagne durait 11 jours. Sur un territoire grand comme la Belgique et la Hollande à parcourir. Sans route, en 4X4. Il faut dire que je suis un peu atypique. Je tenais mes meetings au rythme suivant : 4 dans la journée, 3 le soir. J'avais un staff de campagne. On prenait le thé, je faisais une intervention et je déjeunais avec la dernière localité de la journée. Idem le soir. Parfois, ça durait jusqu'à 4 heures du matin. Imaginez les gens qui vous attendent : vous êtes obligés de le faire. Et tout en berbère bien sûr, parce que c'est une région berbère. C'est pas comme en ville. Les circonscriptions sont petites. Pas besoin de véhicule : le candidat s'installe au café et il voit passer ses électeurs"<sup>71</sup>.

Pour un autre "En 1997, j'ai été invité par une tribu qui votait USFP. Ils ont organisé un repas. Il y avait les notables. Ils m'ont dit : "personne n'a voté pour vous en 1993 parce que vous aviez une étiquette qu'on exécrait. Mais vous avez été élu et on a travaillé avec vous. Maintenant, on va voter pour vous. Mais en tant que personne, pas pour le parti". Voilà... c'est surtout la campagne qui est importante. Parce qu'il y a des solidarités tribales. (...) Dans la campagne, on passe voir les chefs de tribu. On passe en revue ce qu'on a fait ensemble. C'est surtout ça. La théorie... l'idéologie..."<sup>72</sup>.

"Sans le local, donc, un député n'est rien" affirmait un élu du PJD à Fès<sup>73</sup>. Un autre député, MP, renchérit pour expliquer la crise dans laquelle se trouve le parlement : "Comment trouver le temps ? Je suis vice président du Parlement, parlementaire, président d'une commune rurale, président de région, à la tête d'associations. Nos tâches d'élus locaux nous tirent vers le bas plus que par le haut. Je dois être dans ma commune, avec les caïds, les pachas. Je perds l'image, le poids du contrôle du gouvernement"<sup>74</sup>. Or, ce dernier scrutin se tenait dans un contexte où les processus de réforme institutionnelle à l'œuvre, concernant au premier chef les collectivités locales<sup>75</sup>, se traduisent *de facto* par un processus de déconcentration accrue du ministère de l'Intérieur essentiellement, plutôt qu'une autonomisation des collectivités locales : une "monarchisation" du pouvoir local pour reprendre la formule de Olivier Nay (2003, p. 213), en matière de territorialisation de l'action publique et une marginalisation locale des représentants du peuple qui ferait le pendant des processus qu'on observerait au niveau national : "dans ce système, les assemblées jouent le plus souvent un rôle de chambre d'enregistrement" (ibidem). Si

---

<sup>70</sup> Entretien, décembre 2001.

<sup>71</sup> Entretien, novembre 2001.

<sup>72</sup> Entretien, décembre 2001.

<sup>73</sup> Entretien, novembre 2002.

<sup>74</sup> Entretien, novembre 2001.

<sup>75</sup> Mentionnons simplement pour rappel outre les multiples redécoupages des territoires politiques et administratif, l'institutionnalisation de 16 régions comme collectivités locales par la réforme constitutionnelle de 1996 et l'adoption en octobre 2002 d'une nouvelle charte communale, introduisant entre autre le principe d'unité de la ville pour les plus grandes agglomérations du royaume. (Catusse, Cattedra, Idrissi Janati, 2003)

le nombre des acteurs du gouvernement local se multiplie<sup>76</sup>, la prééminence du chef de l'exécutif au niveau local se confirme. Les walis de région notamment semblent politiquement et institutionnellement maître de l'agenda et de la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local, à différentes échelles. Les élus en revanche se trouvent sur la sellette, dépossédés de certaines attributions et cibles de nombreuses critiques (Catusse, 2002c).

Or, et ce sera le dernier point de ce papier, le processus électoral de 2002 et la préparation des communales de septembre 2003 montre de quelle manière, en développant une nouvelle théorie du territoire, notamment des villes, le PJD est en passe de transformer les lieux de gestion du territoire en arène politisée (pour reprendre l'expression de Olivier Nay, 2003, p. 217). Ils reposent ainsi en des termes nouveaux, la question de la représentation du sol. Ce processus prend plusieurs formes. Il s'agit d'abord pour le parti de dénoncer ce qu'il nomme "l'escobarisation des communes et du parlement"<sup>77</sup> et d'asseoir à nouveau ces institutions à leur juste valeur. Un discours critique donc sur le détournement de sens et d'usage des lieux politiques de la représentation. Ensuite de présenter ses élus certes comme les porte-parole de leurs circonscriptions mais en tant que *trustees*, dignes de confiance, autonomes par leurs jugements liés à leurs capacités et expertise et non aux pressions d'en bas ou d'en haut. Enfin de miser sur le contrôle du territoire, ou de la ville. On l'a souligné, c'est dans les grandes villes du Royaume que le parti a mobilisé le mieux son électorat. Il annonce d'ailleurs quelques semaines avant les élections communales de 2003 avoir à nouveau décidé de ne présenter des candidats que dans un nombre limité de circonscriptions. Urbaines, sans aucun doute. Aux lendemains des législatives, un membre du bureau politique pouvait affirmer "Nous avons maintenant une carte politique de notre force. Toutes les grandes villes sont à nous. (...) si le scrutin est de liste c'est assuré"<sup>78</sup>. Entre conjectures et anticipations, le parti territorialise son action en trois arguments : selon le premier, l'élection législative n'a aucun sens sans élection communale ("le parlementaire n'a pas d'impact. Il doit s'immiscer dans l'élection locale sinon, il n'a pas de poids"). L'exemple de Erdogan, maire d'Istanbul et vainqueur des législatives de 2002 en Turquie est d'ailleurs servi maintes fois. C'est encore localement que le bras de fer s'impose avec les adversaires politiques en ce sens que les collectivités locales restent sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Selon le second, le parti est capable de développer une expertise en la matière. Il prépare un diagnostic de l'état de chaque ville et propose des solutions *ad hoc* (à Rabat par exemple, le transport urbain et les décharges). Il s'est battu au Parlement, plus que toutes les autres formations, à coup de questions écrites et orales posée au ministre de l'Aménagement du territoire d'alors, au sujet de la réforme de la Chartre communale, dont il fait un dossier prioritaire. Enfin, selon le troisième argument, le PJD se doit de proposer des vitrines de gouvernement "exemplaires", localement. Ainsi est cité le cas de la commune de Rabat-océan, dirigée depuis 1997 par un responsable du parti, qui a obtenu la vice-présidence de la commune urbaine de Rabat et qui est le responsable au Parti du dossier "collectivités locales".

La représentation, la mobilisation et le contrôle du territoire deviennent pour le parti, à la fois une source de légitimation de son action et un élément stratégique pour s'arroger le droit d'intervenir dans le champ politique, fort de capitaux efficaces.

## Conclusion :

---

<sup>76</sup> Inflation du nombre des communes, des préfectures et des provinces, création des régions, intervention des agences urbaines, des inspecteurs régionaux de l'urbanisme, d'acteurs privés, associations ou grandes entreprises en charge d'un service public, etc.

<sup>77</sup> Entretien, novembre 2002 avec un député, président de commune urbaine, à Fès.

<sup>78</sup> Entretien, novembre 2002.

Tenues pour enregistrer, dans son déroulement comme son issue, une crise du système de représentation au Maroc, les dernières élections législatives au Maroc ont au contraire reposé la question du lien entre représentants et représentés, à la fois en terme d'interprétation politique et de traduction en répartition des sièges. Présentant ce dernier comme une "arme" de bataille électorale et post-électorale, le PJD notamment contribue à ré-insuffler du sens et une légitimité politique à l'idée de représentativité dont j'ai essayé ici de souligner les différentes ambivalences et la "magie". Plus, se découvrent des disputes sur les formes légitimes de la représentativité, contribuant par là, à faire glisser les problématiques électorales. De fait, en même temps qu'il régule la circulation et le recrutement de certaines élites, ce scrutin a mis en lumière quelques dissensions sur les formes de représentations légitimes. Si certaines paraissent se déliter, d'autres se cristallisent à la faveur de ces consultations, découvrant des rapports de forces complexes. En particulier, l'attitude politique et les discours du (et à propos du) PJD, ont montré des controverses ou des conflits d'intérêts sur les "paradigmes dominants de la représentation" pour reprendre la formule de Jean Philippe Bras (2002) : l'idée de "proximité" aussi indéterminée soit-elle, devient un élément central du répertoire de représentation (qu'on en manque ou qu'on en soit). Celle du nombre ou de la représentativité sociale, quelque peu marginalisée au profit de celle de la capacité (des technocrates) ou de l'adoubement (par le Palais), revient par la petite porte. Enfin, l'idée de représentation politique, dont pouvaient se prévaloir les partis ou les centrales syndicales, discriminée, se voit réinvestie, notamment par le PJD, qui la combine efficacement aux précédentes. Non seulement s'établissent et se négocient des positions dans le champ politique, dans un système de distribution de pouvoir et de capitaux, sanctionné par des cens symboliques ou plus matériels, mais se confrontent des modes de légitimités pour entrer et agir sur la scène politique.

Reste à s'interroger sur l'hypothèse de la transformation ou la métamorphose des modalités de régulation, des modes de gouvernement et de contrôle recelé dans l'organisation du système de représentation.

Certes, le score du PJD peut s'expliquer par plusieurs raisons : le contexte international, après le 11 septembre 2001, quelques mois avant l'intervention américano-britannique en Irak, sur fond de lutte palestinienne thèmes de campagnes des partis ; d'autres ont pu évoquer le rôle du ministère des Habous et des affaires islamiques, après la polémique autour du Plan d'intégration de la femme ; on rappelle même que ces élections se sont déroulées un vendredi et que nombreux sont les électeurs qui se sont dirigés dans les bureaux de vote après le prêche. Des explications plus élaborées re-convoquent les thèses du Makhzen et font du PJD une structure de plus de cooptation au profit du Palais, rappelant que le parti est légitimiste et que sa fondation fut interprétée en son temps comme une réponse à l'influence de l'association 'Adl wa I-hsan. Les cens que constitueraient d'un côté l'adoubement royal, de l'autre la distinction sociale et politique des professionnels du politique continueraient à fonctionner. Entre cooptation et dé-politisation ou a-politisation, le recrutement et la circulation des élites politiques ne changeraient pas fondamentalement de principes régulateurs. Mais le report des élections communales de juin en septembre 2003 semble montrer qu'à la marge des processus de contre-mobilisation se développent, échappant partiellement à l'agenda central.

Ainsi cette percée peut s'expliquer également par un "soubresaut" de la représentation, quand représentations sociales et légales semblent particulièrement contradictoires. Il serait réducteur et sûrement peu pertinent d'annoncer que la représentation reprendrait le pas sur la cooptation pour revenir à de vieilles catégories souvent employées au Maroc. Pour autant, on observe plutôt qu'une dépolitisation de l'institution parlementaire et de l'élection, une transformation des pratiques politiques et notamment du métier politique, à travers les jeux qui s'établissent autour des cens constitués par différents systèmes de mailles et les différents coups de force (au niveau de l'interprétation des résultats, des biais techniques et politiques intervenant dans leur fabrication, comme du réinvestissement de structures représentatives laissées quelque peu vacantes pour attester de son propre poids politique).



Il semble que devant un système asymétrique de représentation, en partie vidé de sens politique, la régulation électorale soit devenue non seulement un moment de mise en ordre et à la norme mais également un moment de contre-mobilisation où point à nouveau l'idée d'une autorité ascendante. En tout état de cause, à travers les différents registres de représentation mobilisés dans ces élections, c'est également l'articulation entre société civile et société politique qui est mise en exergue, dans un mouvement plus centrifuge que centripète, plus équivoque qu'univoque. Les disputes sur la représentation, loin d'être neutralisées ou abandonnées, restent ainsi latentes. Elles tendent à être re-politisées. Si bien que si les débats sur l'autoritarisme ou la démocratisation s'engagent actuellement autour des dynamiques observables autour des institutions notamment dans ce que Thomas Carothers dénomme la "zone grise" (*gray zone countries*) qu'on ne peut décrire au seul prisme du modèle démocratique, la description des mobilisations autour de ces élections législatives au Maroc réengage la discussion sur les limites du pluralisme. Pour Thomas Carothers (2002), le "pluralisme limité" se caractérise soit par un "pluralisme irresponsable" (*reckless pluralism*) soit par des système de pouvoir dominant (*dominant power system*). Les deux cas de figure se combinent dans la société politique marocaine, toute dominée qu'elle est par le Palais et son administration. Il semble pourtant que si l'on change le projecteur, ces législatives peuvent également lever le voile sur d'autres types de dynamiques où l'affection (et non plus la désaffection) politique dans tous les sens du terme et la mobilisation, y compris dans des structures partisans et parlementaire qui revendiquent une certaine responsabilité, joue un rôle central dans la formulation de la compétition politique.

Aux prises aux références de ses interlocuteurs, l'observateur n'a de cesse que d'être tenté de décrire ces élections à l'aune d'une société idéale ou à venir qui éclairerait en "acquis" (les élections n'ont jamais été si transparentes et si régulières n'ont cessé d'entendre à propos de ce scrutin) ou en "inachevé" des processus auxquels on confère alors un sens quasiment téléologique (ici celui de la démocratisation en cours ou au contraire de la fermeture du système). Pour finir, soulignons qu'il s'agit bien là sinon de déconstruire un objet, au moins de réfléchir aux transformations de notre propre questionnement, à la fois rétrospectif et critique sur un passé proche, et finalement souvent en porte-à-faux par rapport à une perspective prospective.

### **Bibliographie :**

- ABOUHANI, Abdelghani, 1999, *Villes, pouvoirs et notabilités locales. Quand les notables font la ville*, Rabat, compte d'auteur.
- AMRANI Fadila, BEN ACHOUR, Rafaâ et CAMAU, Michel, 1981, *Contrôle politique et régulations électorales en Tunisie : les élections législatives du 4 novembre 1979*, Aix-en-Provence, CRESM, 1981
- BENNANI-CHRAÏBI, Mounia, 2002, "Parcours, cercles et médiations à Casablanca. Tous les chemins mènent à l'action associative de quartier", dans BENNANI-CHRAÏBI Mounia et FILLIEULE, Olivier (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de science po, pp. 293-352
- BOURDIEU, Pierre, 1992, *Réponses*, Paris, Seuil.
- BRAS, Jean Philippe, 2002, "Elections et représentation au Maghreb", *Maghreb-Machrek*, n°168, avril-juin, pp. 3-13.
- BRETON, Hubert, 1963, "Elections professionnelles et locales marocaines", *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS, pp. 107-118.
- BURGAT, François, 1988, *L'Islamisme au Maghreb. La voix du Sud*, Paris, Khartala.

- BURGAT, François, 2001, "De l'Islamisme au post-islamisme, vie et mort d'un concept", *Esprit*, 8-9, pp. 82-92.
- CAMAU, Michel et GEISSER, Vincent, 2003a, "L'Islamisme imaginaire : identité obsédante et structurante des scènes politiques tunisiennes ?", *Maghreb-Machrek*, n°175, pp. 35-52.
- CAMAU, Michel et GEISSER, Vincent, 2003b, *Le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de science po
- CAMAU, Michel, 1991, "Passions démocratiques et avènement du doute à propos des processus contemporains de démocratisation", *Cahiers du CERES*, série sociologie, n°19.
- CAMAU, Michel, BEN ACHOUR, Rfaa et AMRANI, Fadila, 1981, *Contrôle politique et régulations électorales en Tunisie*, Tunis, Edisud.
- CAROTHER, Thomas, 1999, *Aiding Democracy Abroad : The Learning Curve*, Washington, DC, Carnegie Endowment for International Peace.
- CATUSSE, Myriam, 1999, *L'Entrée en politique des entrepreneurs marocains. Libéralisation économique et réforme de l'ordre politique*, Aix en Provence, Thèse de doctorat de sciences politique, IEP / Université Aix-Marseille III..
- CATUSSE, Myriam, 2000, "Economie des élections au Maroc", *Maghreb Machrek*, n°168, avril-juin, pp. 51-66.
- CATUSSE, Myriam, 2002 a, "Il faut gérer la chose publique comme une entreprise... A propos des discours savants et politiques sur l'élite politique idéale au Maroc", dans SEDJARI, Ali (dir.), *Élites, gouvernance et gestion du changement*, Rabat/ Paris : L'Harmattan/GRET, pp.113-142.
- CATUSSE, Myriam, 2002b, "Affaires, scandales et urnes de verre à Casablanca. Les ambiguïtés de la démocratie locale à l'ère de la *bonne gouvernance*", *Annuaire de l'Afrique du Nord 2000-2001*, CNRS, vol. XXXVIV, pp. 279-306.
- CATUSSE, Myriam, 2002c, "Le charme discret de la société civile. Ressorts politiques de la formation d'un groupe dans le Maroc "ajusté", *Revue Internationale de Politique Comparée*, n°2, pp. 297-318.
- CATUSSE, Myriam, CATTEDRA, Raffaele et IDRISSE JANATI, M'hammed, 2003, *Municipaliser les villes ? Le gouvernement des villes à l'épreuve du politique et du territoire*, rapport pour le programme "Les municipalités dans le champ politique local. Effets des modèles exportés de décentralisation dans la gestion des villes en Afrique et au Moyen Orient" (programme PRUD, GEMDEV / ISTED).
- CATUSSE, Myriam, VAIREL, Frédéric, 2003, "Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre. Métamorphoses et continuité du régime marocain", *Maghreb-Machrek*, n°175, pp. 73-92.
- CEAN CERI, 1978, *Aux urnes l'Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris, Pedone.
- CHAMBERGEAT, Paul, 1963, "Les Elections communales au Maroc", *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS, pp. 119-128.
- CHAMBERGEAT, Paul, 1965, "Bilan de l'expérience parlementaire marocaine", *Annuaire de l'Afrique du nord*, Paris, CNRS, pp. 101-116.
- CHAMBERGEAT, Paul, 1966, "Observations sur le système électoral marocain", *Annuaire de l'Afrique du nord*, Paris, CNRS, pp. 99-109.
- CLAISSE, Alain, 1985, "Le Parlement imaginaire", dans *L'Expérience parlementaire au Maroc*, actes des journées d'études organisées à Rabat les 24-25 et 26 mai 1984, faculté des sciences économiques, juridiques et sociales, Rabat, Toubkal, pp. 57-67.
- EL MOULA EL IRAKI, Aziz, 2003, *Des Notables du Makbzen à l'épreuve de la gouvernance. Elites locales, gestion urbaine et développement au Maroc*, Rabat, L'Harmattan, INAU.
- ELIAS, Norbert, 1985, *La société de Cour*, Paris, Flammarion.

in M. Bennani Chraïbi, M. Catusse et J.C. Santucci (ed.), *Scènes et coulisses des élections. Les législatives de 2002 au Maroc*, Paris, Karthala, 2004, pp. 69-104.

- FOUCAULT, Michel, 1994, *Dits et Ecrits : 1954-1988*, Paris, Gallimard, 4 tomes.
- GARRIGOU, Alain, 1992, *Le Vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la FNSP.
- GAXIE, Daniel, 1978, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, le Seuil.
- GAXIE, Daniel, 2003, "Une construction médiatique du spectacle politique ? Réalités et limites de la contribution des médias au développement des perceptions négatives du politique", dans
- GEISSER, Vincent, 2000, "Tunisie : des élections pourquoi faire ? Enjeux et "sens" du fait électoral de Bourguiba à Ben Ali", *Maghreb-Machrek*, n°168, avril-juin, pp. 14-28.
- GREISCH, Jean et KEARNEY, Richard, 1991, *P. Ricœur. Les Métamorphoses de la raison herméneutique*, Paris, Editions du Cerf.
- HACHEMAOUI, Mohammed, 2003, "La Représentation politique en Algérie entre médiation clientélaire et prédation (1997-2002)", *RFSP*, vol 53, n°1, p.35-72.
- HAYWARD, Fred (dir.), 1987, *Elections in independent Africa*, Boulder, Westview Press.
- HERMET, Guy, LINZ, Juan, ROUQUIE, Alain, 1978, *Des élections pas comme les autres*, Paris, Presses de la FNSP.
- HEYDEMANN, Steven, 2002, « La question de la démocratie dans les travaux sur le monde arabe », *Critique Internationale*, n°17, 2002, pp. 54-62.
- HUARD, Raymond, 1991, *Le Suffrage universel en France : 1848-1946*, Paris, Aubier.
- Journal of Democracy*, "Debating the Transition Paradigm", July 2002, vol. 13, n°3.
- KEPEL, Gilles, 2000, *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris, Gallimard.
- KLAUS Enrique (2003), *La presse non partisane marocaine : enjeux de professionnalisation et d'autonomisation*, mémoire de DEA sous la dir. de V. Geisser, IEP Aix en Provence.
- LA GUERIVIERE, Jean, 2003, "Maroc : des élections pour Rien", *Géopolitique Africaine*, n°9, pp. 235-246.
- LAGROYE, Jacques (dir.), 2003, *La politisation*, Paris, Belin, Coll. Sociohistoire, pp. 325-357.
- LAGROYE, Jacques, 2003, "Les Processus de politisation", dans LAGROYE Jacques (dir.), 2003, *La politisation*, Paris, Belin, Coll. Sociohistoire, pp. 359-372.
- LEVEAU, Rémy, 1976, *Le Fellah défenseur du trône*, préface de M. Duverger, Paris, FNSP.
- MANIN, Bernard, 1995, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Levy.
- MARAIS, Octave, 1963, "L'Élection à la chambre des Représentants du Maroc", *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS, pp. 85-106.
- MARTIN, Denis-Constant, 1989, *A La quête des OPNI, Objets Politiques non identifiés : comment traiter l'invention du politique*, Paris, CERI.
- NAY, Olivier, 2003, "La Politique des bons offices. L'Élu, l'action publique et le territoire", dans LAGROYE Jacques (dir.), 2003, *La politisation*, Paris, Belin, Coll. Sociohistoire, pp. 199-220.
- NEVEU, Erik, 2003, "Métier politique : d'une institutionnalisation à une autre", dans LAGROYE, Jacques (dir.), 2003, *La politisation*, Paris, Belin, Coll. Sociohistoire, pp. 103-122..
- OFFERLE, Michel, 2002, *Les Partis politiques*, Paris, PUF, Que sais-je.
- OUARAB, Moha, 1991, *Chronique d'une élection dans le bled Marocain. Le thé de l'amitié*, Paris, l'Harmattan
- Politique Africaine*, 1998, "Des élections comme les autres", n°69.
- QUANTIN, Patrick, 1998, "Pour une analyse comparative des élections africaines", *Politique Africaine*, n°69, pp. 12-28.
- QUANTIN, Patrick, 2001, "Les Elections en Afrique : entre rejet et institutionnalisation", *Polis*, CEAN, vol.9.

in M. Bennani Chraïbi, M. Catusse et J.C. Santucci (ed.), *Scènes et coulisses des élections. Les législatives de 2002 au Maroc*, Paris, Karthala, 2004, pp. 69-104.

- QUANTIN, Patrick, 2002, "Un objet politique déjà identifié : le vote en Afrique", Actes du colloque voter en Afrique : différenciations et comparaisons, IEP de Bordeaux – ASFP.
- RICOEUR Paul, 1983-1985, *Temps et récit*, Paris, Seuil.
- ROSANVALLON, Pierre, 1992, *Le Sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard.
- ROSANVALLON, Pierre, 1998, *Le Peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard.
- ROSANVALLON, Pierre, 2000, *La Démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard.
- ROUSSILLON, Alain, 2001, "Les Islamologues dans l'impasse", *Esprit*, 8-9, pp. 93-115
- ROY, Olivier, 1992, *L'Échec de l'islam politique*, Paris, Seuil.
- ROY, Olivier, 2001, "Les islamologues ont-ils inventé l'islamisme ?", *Esprit*, 8-9, pp. 116-138.
- SANTUCCI, Jean-Claude, 1979, "Les élections législatives marocaines de juin 1977", dans *Développements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS, pp. 215-242.
- SANTUCCI, Jean-Claude, 1985, *Chroniques politiques marocaines (1971-1982)*, Paris, CNRS.
- SANTUCCI, Jean-Claude, 1991, "Processus électoraux et légitimation du pouvoir : réflexions sur l'expérience marocaine", dans *Elections, participación y transiciones políticas en Norte de Africa*, Madrid, MAE, pp. 217-230.
- SANTUCCI, Jean-Claude, 2001, *Les Partis politiques à l'épreuve du pouvoir*, Rabat, REMALD n°24.
- TILLY, Charles, 1978, *From mobilisation to revolution*, Reading, Mass., Adisson-Wesley.
- TOZY, Mohammed, 1991, "Représentation/intercession. Les enjeux du pouvoir dans les *champs politiques désamorçés* au Maroc", dans M. Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS, pp. 153-168.
- TOZY, Mohammed, 1998, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Science Po.
- TOZY, Mohammed, 1999, "A propos du mouvement réforme et rénovation. L'Islamisme à l'épreuve du politique", *Confluences Méditerranée*, n°31.
- VEYNE, Paul, 1976, *Le Pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Seuil.
- WATERBURY, John, 1970, *The Commander of the Faithful. The Moroccan political elite. Study of Segmented politics*, Worcester and London : Weidenfeld and Nickolson.